

# LE MOT DU PRÉSIDENT



## **SYDEO – Un Territoire, Un Service Public, Une Feuille de Route à créer,**

*Cette année 2023 est marquée par l'intégration d'un nouveau membre au sein de notre Syndicat.*

*La commune du Teil est ainsi devenue le 12<sup>e</sup> membre de notre structure et nous avons ainsi accueilli près de 4 400 nouveaux abonnés au service public de l'eau. Notre territoire s'est donc étendu à 35 communes. Je leur souhaite la bienvenue au sein de notre collectivité afin de relever ensemble les défis du service de l'eau de demain.*

*En effet, dans un contexte de transition climatique et énergétique incertain, le service public de l'eau doit innover, s'adapter et trouver des solutions. La ressource en eau se raréfiant dans certains secteurs, l'aménagement du territoire devient dépendant de la capacité de nos structures à sécuriser l'approvisionnement en eau de qualité tout en garantissant la stabilité financière du Syndicat. C'est à cette équation complexe que nous devons répondre. En 2023, le message de sobriété passé à nos abonnés, ainsi que leur prise de conscience des enjeux environnementaux, ont conduit à une baisse de la consommation annuelle avoisinant les 10 % ; ainsi, si le milieu s'en est trouvé préservé, ce sont les capacités financières du Syndicat qui se sont vues dégradées de façon importante.*

*C'est pourquoi, les travaux d'études et de réflexions stratégiques engagés en 2023 doivent aboutir dès cette année pour permettre de donner une trajectoire technique et financière à notre Syndicat.*

*Je proposerai donc au Comité Syndical d'approuver dès cette année 2024, un Pacte Financier Tarifaire et Technique comportant un Plan Pluri Annuel d'Investissement, afin de donner une orientation précise pour la prochaine décennie sur le prix du service de l'eau, le niveau de service attendu, ainsi que la planification des travaux structurants dont la réalisation rendra possible la sécurisation l'approvisionnement en eau de l'ensemble de nos territoires et nos abonnés.*

*Enfin je souhaite conclure mon propos en rendant un hommage à notre ami Roger RINCK, membre du Bureau de SYDEO, qui nous a quitté en 2023. Son implication et sa bienveillance, alliées à ses remarques pertinentes pleines de bon sens ont été précieuses au fonctionnement de notre Syndicat.*

Jean LEYNAUD  
Président du syndicat SYDEO

*« Eau, tu n'as ni goût, ni couleur, ni arôme, on ne peut pas te définir, on te goûte, sans te connaître.  
Tu n'es pas nécessaire à la vie : TU ES LA VIE »*

*A. de Saint Exupéry.  
(Terre des Hommes)*

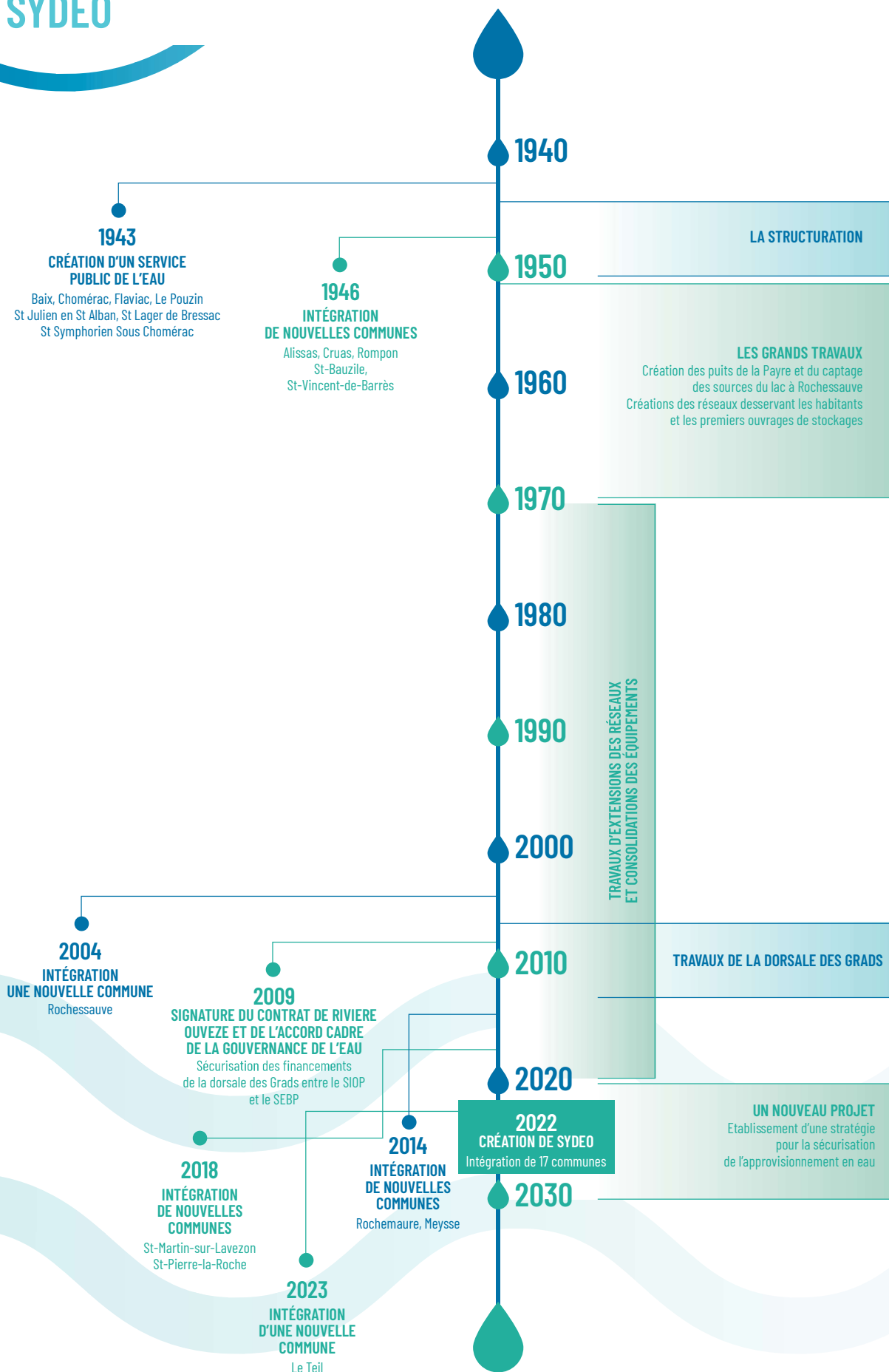
# SOMMAIRE

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>CARTOGRAPHIE SYDEO</b>	<b>4</b>
<b>HISTORIQUE SYDEO</b>	<b>5</b>
<b>CHAP. 1. LE SYNDICAT MIXTE UN PÉRIMÈTRE À STABILISER</b>	<b>6</b>
1.1 UN SYNDICAT MIXTE EN ÉVOLUTION	7
1.2 UNE ORGANISATION ET DES SERVICES DE PROXIMITÉ ORGANIGRAMME	8 9
<b>CHAP. 2. LES RESSOURCES EN EAU</b>	<b>10</b>
2.1 UNE PRODUCTION DIVERSIFIÉE ET HÉTÉROGÈNE	11-13
2.2 UNE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE À POURSUIVRE	14
2.3 LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE, NOTRE PRIORITÉ	15
<b>CHAP. 3. L'EXPLOITATION AU CŒUR DE NOS MÉTIERS</b>	<b>16</b>
3.1 LA PRODUCTION	17
3.2 LE RÉSEAU D'EAU POTABLE	18
3.3 LES OUTILS D'EXPLOITATION	19
<b>CHAP. 4. LA GESTION PATRIMONIALE</b>	<b>20</b>
4.1 LE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU	21
4.2 LA GESTION ET L'AMÉLIORATION DES OUVRAGES	21
4.3 FOCUS ZRR	22
4.4 FOCUS TÉLÉRELÈVE	23
<b>CHAP. 5. LA RELATION ABONNÉS</b>	<b>24</b>
5.1 UN SERVICE DE PROXIMITÉ	25
5.2 LA NUMÉRISATION DU SERVICE, UN ENJEU D'AVENIR	25-26
5.3 DES MOYENS DE PAIEMENTS DIVERSIFIÉS	27
5.4 L'ACTIVITÉ DU SERVICE ACCUEIL DU PUBLIC ET FACTURATION	27
<b>CHAP. 6. LE PRIX DE L'EAU</b>	<b>28</b>
6.1 LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU DE SYDEO	29
6.2 COMPRENDRE VOTRE FACTURE D'EAU	30-31
<b>CHAP. 7. BILAN FINANCIER</b>	<b>32</b>
7.1 UNE COMPABILITÉ PUBLIQUE	33
7.2 LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33
7.3 UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE	33
<b>8. ANNEXES</b>	<b>34</b>
8.1 ANNEXE 1 MEMBRES COMITÉ SYNDICAL	34-35
8.2 ANNEXES 2 LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES 2023	36-37
8.3 ANNEXES 3 FACTURES TYPES 120M <sup>3</sup> 2024	38-65

# CARTOGRAPHIE SYDEO



# HISTORIQUE SYDEO





# 1 LE SYNDICAT MIXTE UN PÉRIMÈTRE À STABILISER

**12**  
Membres

**35**  
Communes

**70**  
Conseillers  
syndicaux

**≈ 49 500**  
Habitants

**537 km<sup>2</sup>**  
de surface  
territoriale

**45**  
Agents

**3**  
Centres  
opérationnels

# 1.1

## UN SYNDICAT MIXTE PARITAIRE

SYDEO est un syndicat mixte au sens de l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est composé de 12 membres et associe une communauté d'agglomération (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche) pour une partie de son territoire (24 communes) et 11 communes disposant de la compétence eau potable situées sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

SYDEO est un service public d'eau potable au sens de l'article L2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il exerce la totalité de la compétence : production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Ce syndicat historiquement créé en 1943 par les communes de Baix, Chomérac, Flaviac, Le Pouzin, St Julien en St Alban, St Lager de Bressac et St Symphorien sous Chomérac n'a cessé de promouvoir et d'étendre la coopération intercommunale en matière d'eau potable.

L'intégralité du service est assuré en régie par les femmes et les hommes de SYDEO.

L'ancrage territorial et la proximité, restent une priorité des élus du syndicat, qui se traduit par une représentativité paritaire au sein du Comité Syndical. Aussi, chaque commune de SYDEO dispose de 2 représentants au sein de l'organe délibérant. Ainsi, celles-ci, participent de la même manière, quel que soit son poids démographique, à l'exercice de la compétence eau potable de SYDEO. En 2023, SYDEO comptait 70 élus membres du Comité Syndical (composition détaillée en Annexe 1) et 13 élus membres du Bureau.



## LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat. Il se réunit au moins une fois par trimestre et toutes les fois que le Président juge utile de le réunir, en son siège ou en tout lieu choisi par lui ou par le Président dans l'une des collectivités membres.

Il règle, par délibération, les affaires du Syndicat et se prononce chaque fois que cela est prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ou chaque fois que son avis est requis.

Il peut déléguer une partie de ses compétences au Président ou au Bureau dans la limite des dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT

## LE PRÉSIDENT

Le Comité Syndical élit en son sein un Président.

Il est l'organe exécutif du Syndicat pour la durée du mandat syndical. Son mandat est prorogé jusqu'au renouvellement de tous les organes du Syndicat. Il assure la représentation juridique du Syndicat dont il est l'ordonnateur, il prescrit l'exécution des recettes.

## LE BUREAU

Le Bureau est composé du Président et des Vice-Présidents et éventuellement d'autres membres dans les conditions prévues par les dispositions du CGCT. Le nombre de Vice-Présidents est fixé par le Comité Syndical.

Le Président ou le Bureau peuvent recevoir, dans le cadre des dispositions législatives en vigueur, délégation du Comité Syndical. Il peut recevoir délégation d'une partie des compétences du Président, dans les limites fixées par les dispositions du CGCT.

BUREAU	Président	M. Leynaud Jean	CAPCA/Commune d'Alissas
	1 <sup>er</sup> Vice-Président	M. Mazzini Didier	Commune de Meysse
	2 <sup>e</sup> Vice-Président	Mme Bernard Françoise	Commune de Flaviac
	3 <sup>e</sup> Vice-Président	Mme Cotta Rachel	Commune de Cruas
	4 <sup>e</sup> Vice-Président	M. Fougeirol Julien	CAPCA/Commune de St Julien en St Alban
	5 <sup>e</sup> Vice-Président	M. Arto Jean	Commune de St Martin sur Lavezon
	6 <sup>e</sup> Vice-Président	M. Giraud François	CAPCA/Commune de Chomérac
	Conseiller délégué	M. Coste Jérôme	Commune de St Etienne de Serre
	Conseiller délégué	M. Féougier Adrien	CAPCA/Commune de Ajoux
	Conseiller délégué	M. Giraud Francis	CAPCA/Commune de St Julien du Gua
	Conseiller délégué	M. Louche Alain	CAPCA/Commune de Veyras
	Conseiller délégué	M. Monteux Christophe	CAPCA/Commune de Pranles
	Conseiller délégué	Mme Curtius Patricia	Commune de Le Teil

# 1.2

## UNE ORGANISATION ET DES SERVICES DE PROXIMITÉ

### SYDEO – 2023 Poursuivre la mutualisation

« L'année 2022, date de création de SYDEO était une année où deux challenges devaient être relevés par nos agents, assurer la continuité de service tout en préparant une nouvelle extension adhésion de la commune de Le Teil dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 en sortie d'une délégation de service public.

2023, fut donc une année de continuité de la structuration des services tout en assurant la prise de compétence de cette nouvelle commune possédant plus 4 000 abonnés.

L'implication de tous a, de nouveau, permis d'atteindre les objectifs tout en poursuivant la mutualisation et l'harmonisation des pratiques.

Ces deux dernières années placées sous le signe d'une inflation record questionnent notre capacité à maîtriser autant que possible nos coûts de fonctionnement et nous poussent à rechercher les organisations les plus efficaces sur le plan technique et financier. Ainsi l'ensemble de nos réflexions, à poursuivre au cours de l'année 2024, doivent répondre à une question stratégique : Comment assurer un bon niveau de service et satisfaire les exigences toujours plus élevées de nos partenaires et de nos abonnés sans augmentation de nos charges de fonctionnement ?

C'est pourquoi cette année 2023 a encore été une année riche pour SYDEO ; les réflexions sur la stabilisation et l'évolution de notre structuration ont pris la forme de groupes de travail réunissant les agents et permettant ainsi une réorganisation construite pour une meilleure efficacité avec une grande agilité.

Ainsi le regroupement du service facturation dans les locaux du Pouzin a pu être préparé et sera opérationnel dès le début de l'année 2024. Une extension temporaire des locaux a été construite afin que chacun puisse bénéficier d'espaces de travail adaptés à ce nouveau mode de fonctionnement.

Les stratégies d'achats ont été repensées, regroupées et organisées sur un de nombreux sujets afin d'être plus économes.

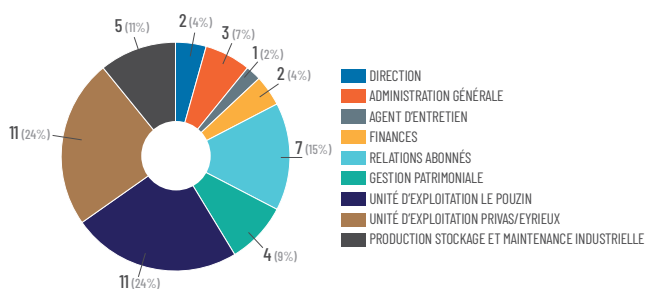
Le fonctionnement des services et les possibilités de mutualisations ont été analysés. Des solutions émergent des échanges nombreux avec une implication professionnelle sans faille de l'ensemble du personnel.

Après ces deux années d'intégration et d'extensions, l'année 2024 devra permettre de parfaire notre organisation dans un contexte de stabilité de notre périmètre d'intervention indispensable pour parfaire une structuration durable. »

Guillaume Alligier, Directeur Général des Services

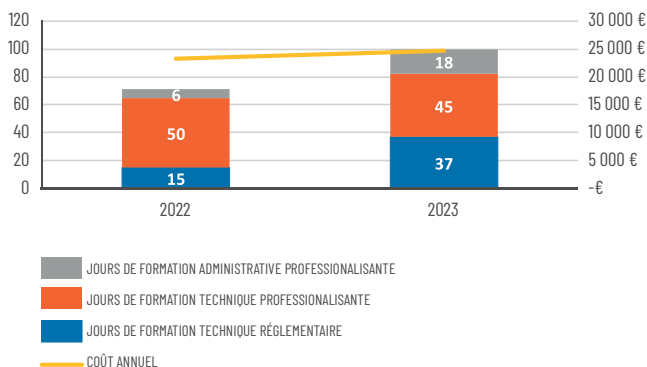


### RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE

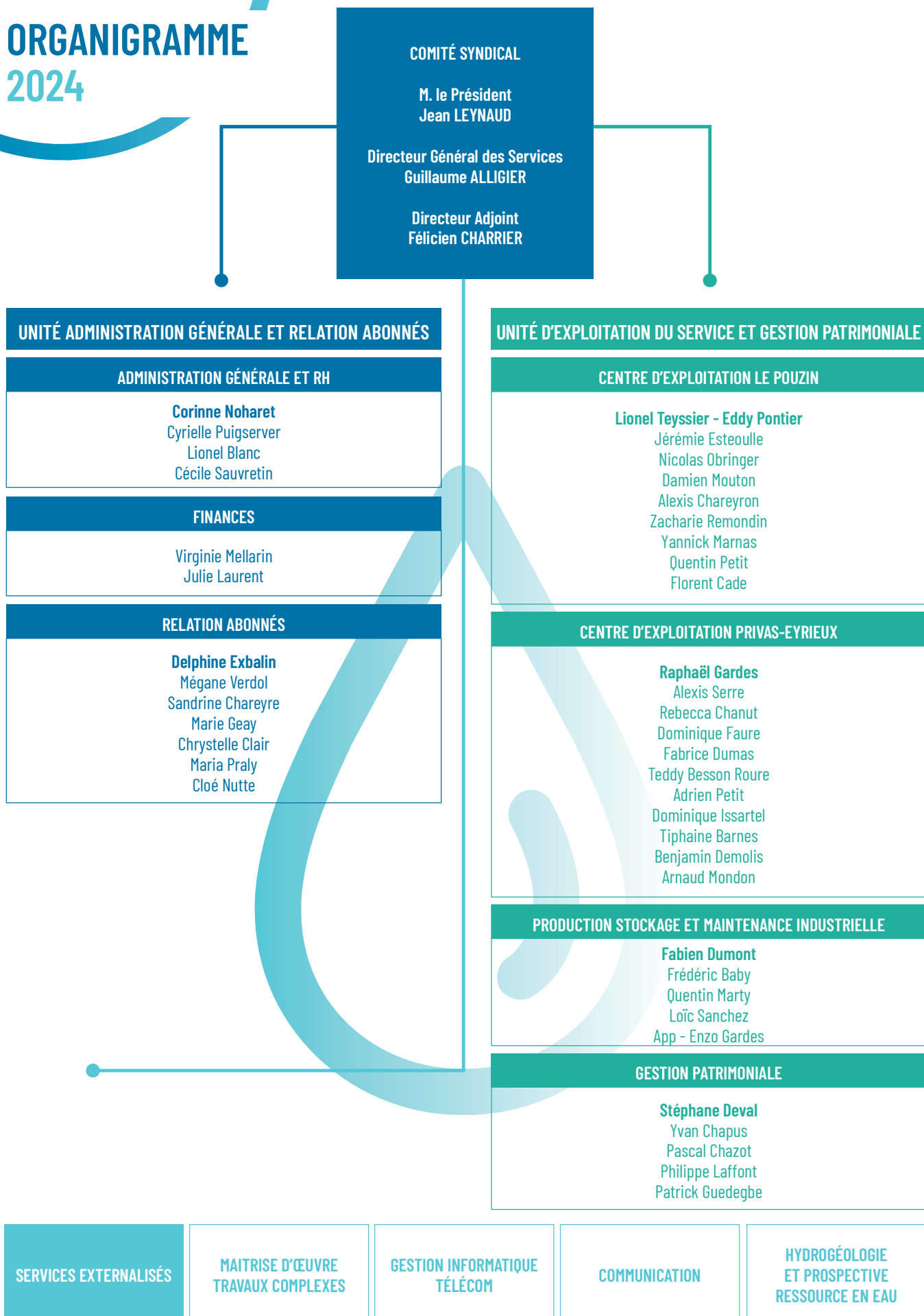


### LA FORMATION DES AGENTS

L'intégration de nouveaux agents liée à de nouveaux territoires, ainsi que la complexité croissante de nos métiers, nécessitent une formation constante et en évolution. En 2023, ce sont 60% des agents qui ont été formés durant 100 jours au total.



# ORGANIGRAMME 2024







# 2

## LES RESSOURCES EN EAU

**82**

Nombre de ressources

**156**

Nombre de réservoirs

**66**

Nombre d'UDI

**33**

Nombre de stations de reprise et de surpresseurs

**4**

Nombre de stations de traitement

**685**

Nombre de prélèvements du contrôle sanitaire

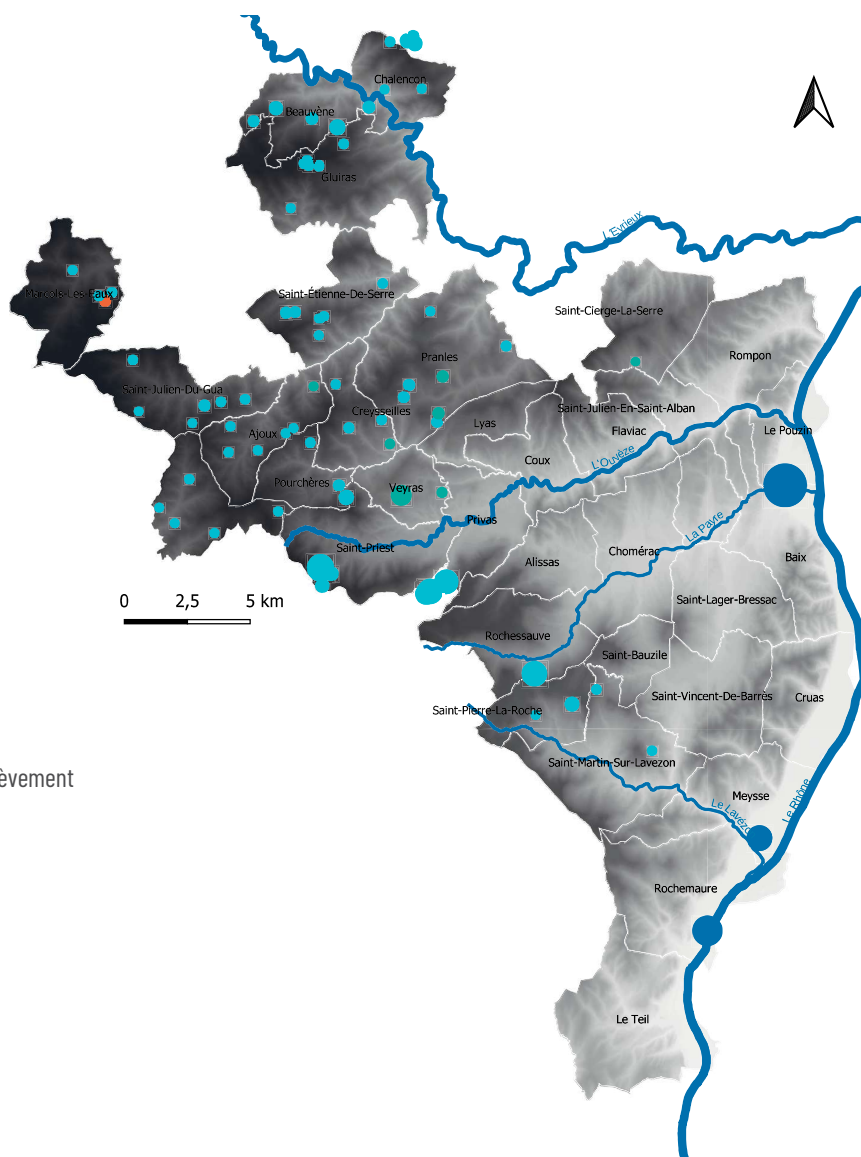
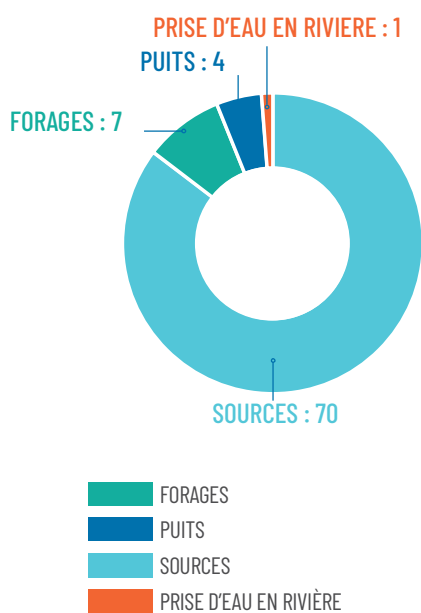
# 2.1 UNE PRODUCTION DIVERSIFIÉE ET HÉTÉROGÈNE

L'alimentation en eau potable du territoire de Sydeo est assurée par plus de **82** ressources dont **9** ressources qui sont à ce jour non exploitées et **156** réservoirs. Ces ressources de natures et de débits très différents, alimentent **66** unités de distribution indépendantes.

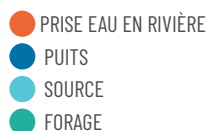
SYDEO est issu de la fusion de territoires historiquement gérés de manière différente. En effet, une partie de notre territoire a fait le choix de la coopération intercommunale depuis un grand nombre d'années et une autre partie, celle de la régie municipale. De plus la topographie de notre territoire est variée ce qui implique que certaines unités de distribution sont extrêmement étendues et maillées par un réseau important tandis que d'autres possèdent parfois pour une seule commune, jusqu'à 9 ressources et 6 unités de distribution.

Les ressources en eau de SYDEO sont très hétérogènes et liées à la géographie de notre territoire. Le syndicat dispose de ressources diversifiées provenant de différentes origines :

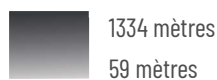
## RÉPARTITION DES RESSOURCES DE SYDEO PAR IMPORTANCE DES PRÉLÈVEMENTS



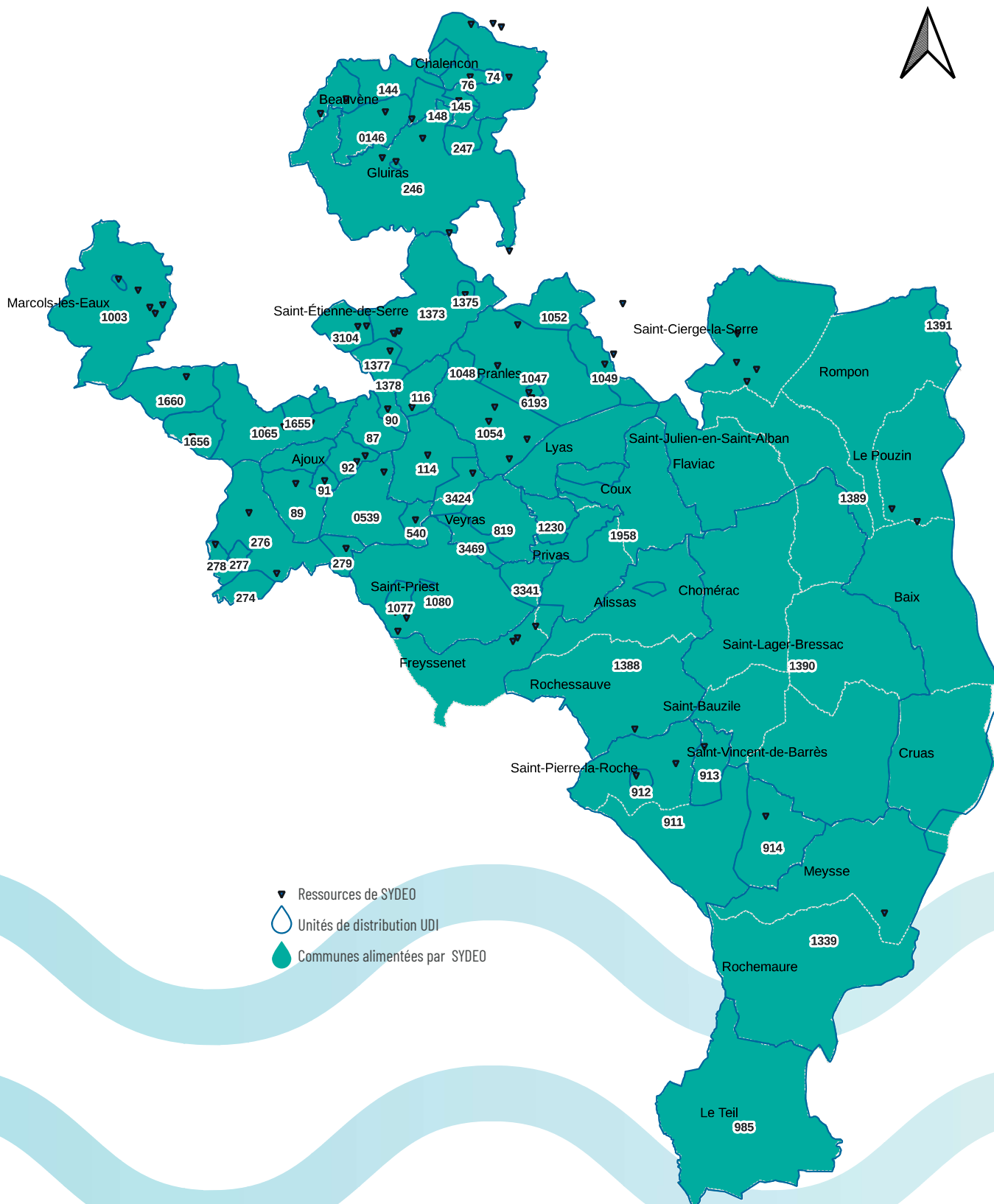
Ressources de SYDEO par importance de prélèvement



Variation altitudinale sur le territoire SYDEO



## LOCALISATION DES DIFFÉRENTES UDI CONTENUES DANS LE TERRITOIRE DE SYDEO EN 2023



UDI	Code	Tendance d'évolution 2022/2023 des conformités
AJOUX BLAIZAC	88	→
AJOUX FAVET	91	↑
AJOUX LAVASTRET	92	↑
AJOUX LE BOUCHET	89	→
AJOUX MEAUVES	90	↑
AJOUX VILLAGE	87	↑
BEAUVENE AVERTOUX	147	↑
BEAUVENE EXTREMIANOUX	146	↑
BEAUVENE L'ARBRE	148	↑
BEAUVENE LE BATEAU	145	↑
BEAUVENE VILLAGE	144	↑
CHALENCON UDI LES CHAMPEAUX	76	→
CHALENCON UDI ROISSAC/MALEVALS	78	↓
CHALENCON UDI VILLAGE	74	→
COUX HAUT SERVICE	1960	→
CREYSSEILLES LE VABRE	114	→
CREYSSEILLES MAGEROUAN	116	→
CREYSSEILLES LAUZAS ET VEYRAS BEAULY	3424	→
GLUIRAS LES ECLUSES	5555	→
GLUIRAS MOURS	247	→
GLUIRAS VILLAGE	246	→
GOURDON CHABANNE	279	↓
GOURDON LA PLANCHE	276	→
GOURDON LE CROUZET	277	→
GOURDON MILLESOLE	278	→
GOURDON VERNAS	274	↑
LE LAC	1388	→
LE TEIL D'ARDÈCHE VILLE	985	↑
LYAS VILLAGE	1071	↑
MARCOLS UDI LE SARRET	1002	↑
MARCOLS UDI VILLAGE	1003	↑
MEYSSE ROCHEMAURE	1339	→
MOYEN SERVICE	1390	→
PAYRE	1389	→
POURCHERES LAY	540	→
POURCHERES VILLAGE	539	→
PRANLES FRANCHASSY	1052	→
PRANLES LA CHARRIERE	1054	→
PRANLES LA PIZETTE	1048	→
PRANLES LE PRE	1049	→
PRANLES SERRET	6193	↑
PRANLES VILLAGE	1047	→
PRIVAS HAUT SERVICE	1230	→
PRIVAS VILLE ET LYAS PT Tournon	1231	→

UDI	Code	Tendance d'évolution 2022/2023 des conformités
PRIVAS ZI ET COUX VILLAGE	1958	→
ROMPON VIAUX	1391	→
ST ETIENNE DE SERRE CRAU	3104	→
ST ETIENNE DE SERRE LE CHIER	1377	↓
ST ETIENNE DE SERRE LES SABLAS	1378	→
ST ETIENNE DE SERRE LES VERNEE	1375	→
ST ETIENNE DE SERRE VILLAGE	1373	→
ST JULIEN DU GUA UDI INTRES	1655	↓
ST JULIEN DU GUA UDI LA GREZIERES	1660	→
ST JULIEN DU GUA UDI LA NICOLE	1656	→
ST JULIEN DU GUA UDI LA PERVENCHE	1657	→
ST JULIEN DU GUA UDI VILLAGE	1065	↓
ST MARTIN BOUVIERS	914	↓
ST MARTIN COUGOURDAS	913	→
ST MARTIN ST PIERRE	911	→
ST PIERRE MOLIERES	912	→
ST PRIEST BELON	3341	↓
ST PRIEST LAGARDE	1077	↑
ST PRIEST LE GLEIZAL	5750	→
ST PRIEST VILLAGE	1080	→
VEYRAS VAUMALE FLACHERE	3469	→
VEYRAS VILLAGE	819	→

↑ Variation ≥ 5% du taux de conformité entre 2022 et 2023

→ Variation entre -5% et +5% du taux de conformité entre 2022 et 2023

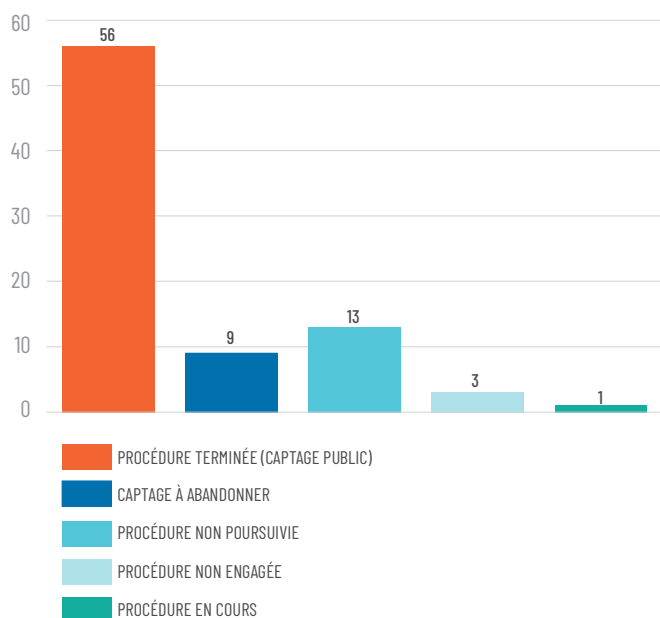
↓ Variation < -5% du taux de conformité entre 2022 et 2023

# 2.2

## UNE PROTECTION RÈGLEMENTAIRE À POURSUIVRE

L'ensemble des ressources en eau destinées à la consommation humaine doivent faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'établissement de périmètres de protection conformément à l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique.

Notre territoire comprenant de très nombreuses ressources, l'ensemble de celles-ci n'est pas couvert par ces arrêtés. SYDEO poursuivra la démarche réglementaire jusqu'à l'obtention d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique pour chacune de ces ressources.



# 2.3

## LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE, NOTRE PRIORITÉ

### LES CHIFFRES

**685**

Nombre de prélèvements ARS

**90,6%**

Taux de conformité bacterio

**100%**

Taux de conformité physico chimique

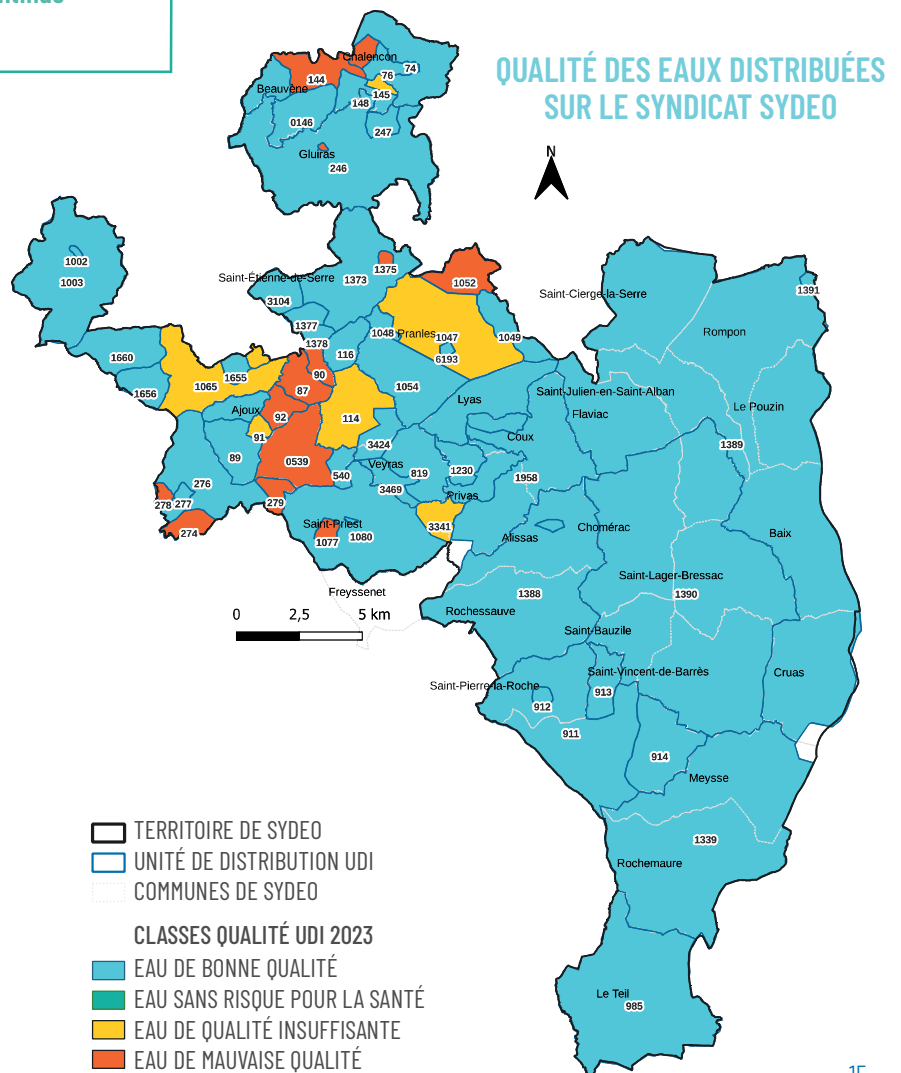
**191**

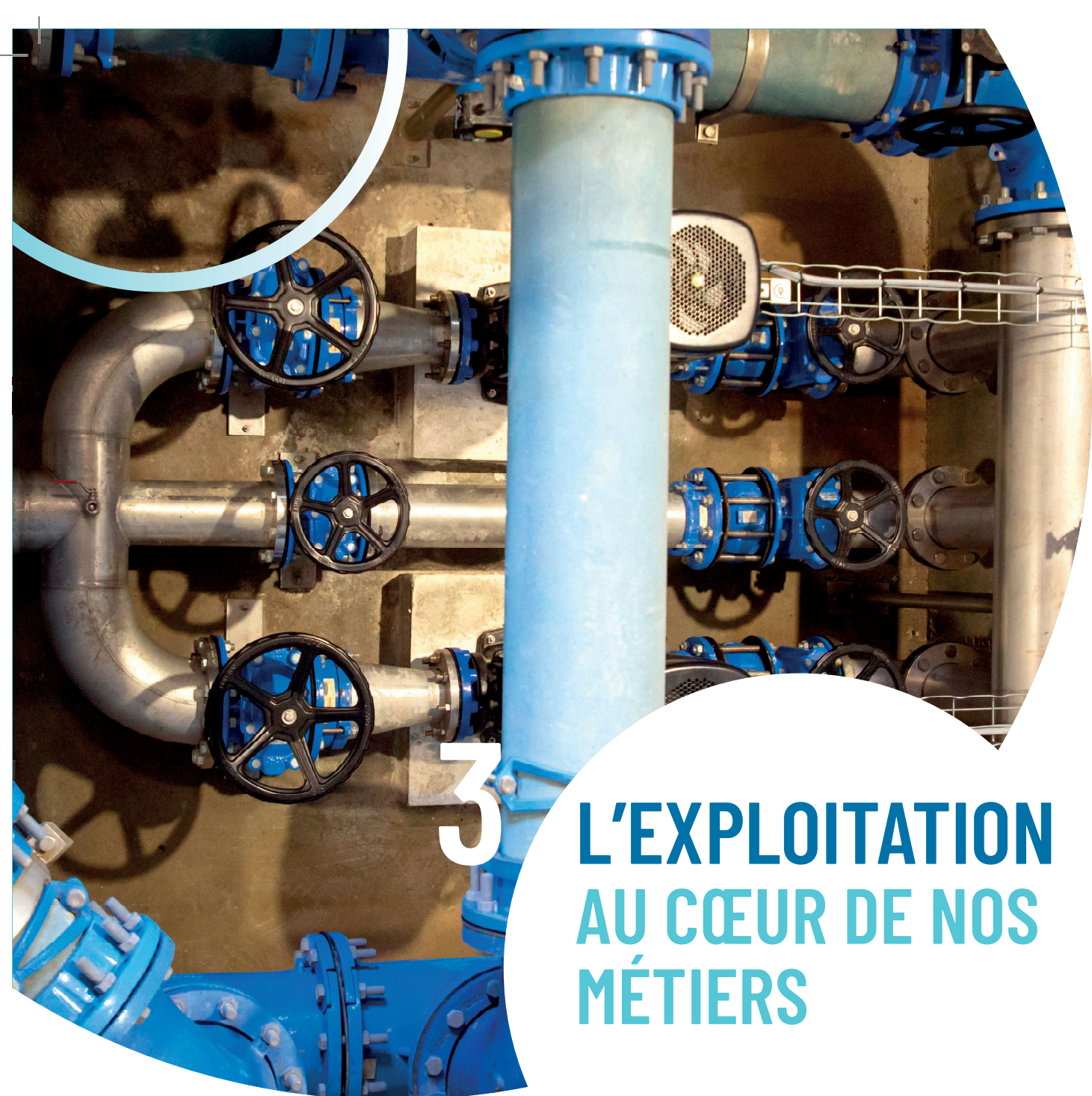
Nombre d'appareils de mesure continue  
(turbidité, chlore)

« Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, y compris la glace alimentaire, est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation. [...] » L1321-1 du Code de la Santé Publique

L'eau est le produit alimentaire le plus surveillé de France. Objet d'un suivi sanitaire permanent, la qualité de l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé responsable des prélèvements et analyses agréées, à la source, à la production et au point de distribution. Le contrôle réglementaire permet un suivi analytique d'un nombre important de paramètres ainsi en 2023, ce ne sont pas moins de **685** prélèvements réalisés et **13** à **30** paramètres analysés en moyenne et, sur certains ouvrages spécifiques, jusqu'à **200** paramètres peuvent être analysés. Ces prélèvements ne sont toutefois que ponctuels. C'est pourquoi SYDEO dispose de **32** appareils de mesure en continue permettant de suivre en temps réel la qualité de l'eau distribuée. Des travaux de remise à niveau sont toutefois nécessaires et en cours, pour assurer une qualité d'eau et une conformité de l'ensemble de notre distribution. Un effort particulier a été porté en 2023 et sera poursuivi en 2024.

En 2023 ce sont **84** équipements de traitement et/ou de mesures qui ont été installés par Sydeo pour un budget de **184 115** euros.





## L'EXPLOITATION AU CŒUR DE NOS MÉTIER

**3 794 865 m<sup>3</sup>**  
Volume eau potable  
produit

**2 651 177 m<sup>3</sup>**  
Volume consommé

**916km**  
de réseau

**78**  
fuites réparées

**27 458**  
compteurs

# 3.1

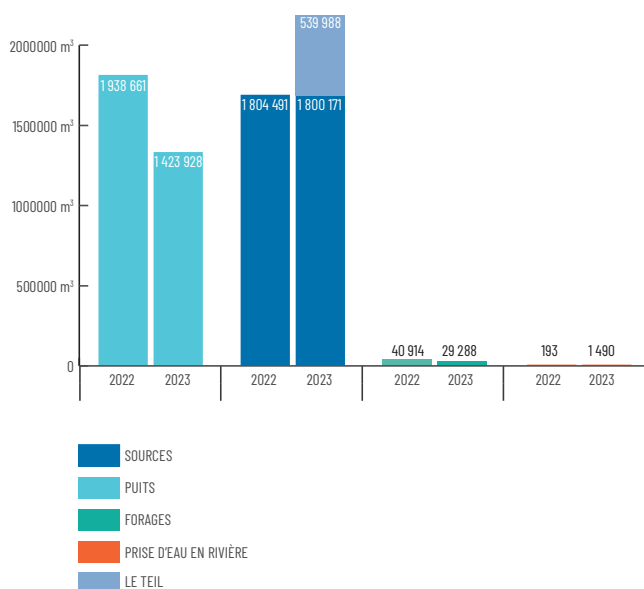
## LA PRODUCTION

### Les capacités de production

Les capacités de production varient énormément d'une ressource à l'autre. Les ressources les plus productives sont à proximité de la vallée du Rhône dans la nappe alluviale. L'impact du changement climatique sur nos ressources entraîne une vulnérabilité de certaines d'entre elles, une réflexion stratégique sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable est en cours.

### Les volumes prélevés

En 2023 les volumes prélevés ont été de **3 886 819 m<sup>3</sup>**. Il s'agit du volume réellement prélevé en 2023 pour les besoins du service dans le milieu naturel.



### La capacité de stockage

Les capacités de stockage de SYDEO s'élevaient à **24 539 m<sup>3</sup>** répartis sur **136** réservoirs.

RESEAU	CAPACITE DE STOKAGE (en m³)
RESEAU ST ETIENNE DE SERRE	179
RESEAU SEBP	6 479
RESEAU LAVEZON ST MARTIN ET ST PIERRE SUR LAVEZON	319
RESEAU LAVEZON	1 620
RESEAU DE BEAUVENE	435
RESEAU GLUIRAS	351
RESEAU ST CIERGE LA SERRE	163
RESEAU MARCOLS LES EAUX	250
RESEAU OUVEZE PAYRE	9 183
RESEAU GOURDON	33
RESEAU POURCHERES	96
RESEAU PRANLES	494
RESEAU CHALENCON	381
RESEAU ST JULIEN DU GUA	288
RESEAU AJOUX	96
RESEAU LE TEIL	3 040
<b>TOTAL</b>	<b>23 407</b>

### Les volumes mis en distribution

Le volume mis en distribution est le volume d'eau qui a été produit par les ouvrages. Il s'agit du volume d'eau mis dans le réseau d'eau potable pour l'année 2023 par SYDEO.

Tout réseau confondu il s'élève à **3 794 865 m<sup>3</sup>**.

### Les volumes consommés autorisés

Il s'agit du volume consommé par les abonnés de SYDEO pendant 365 jours auxquels sont ajoutés les volumes sans comptages (poteaux incendies, ...) et ainsi que du volume de service du réseau (purge, nettoyage de réservoirs, ...) soit **2 651 177 m<sup>3</sup>**.

### Les volumes facturés aux abonnés

Ces volumes s'élèvent à **2 575 923 m<sup>3</sup>** et sont calculés sur la base de 365 jours.



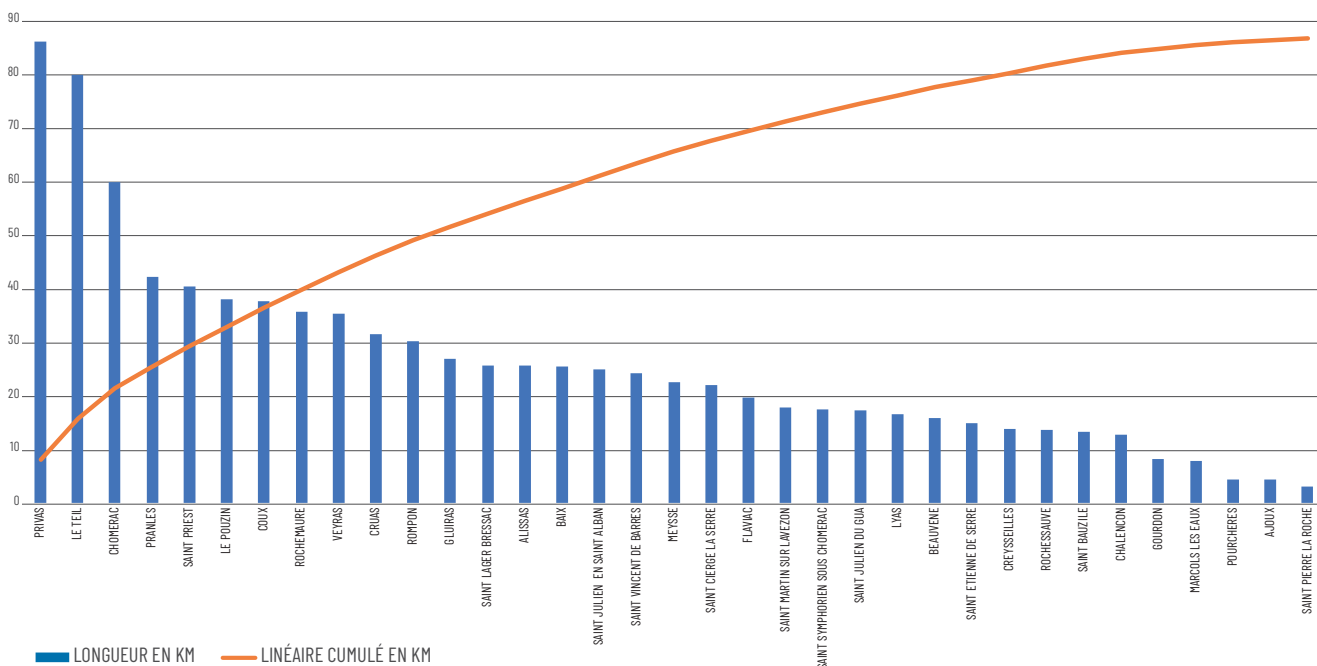


# 3.2

## LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le réseau d'eau potable se compose à la fois de conduites d'adduction (transport d'eau), de conduites de distribution et de branchements desservant les abonnés. En 2023, le linéaire de canalisations est de **916 km**.

### RÉPARTITION DU LINÉAIRE DE CANALISATIONS PAR COMMUNE

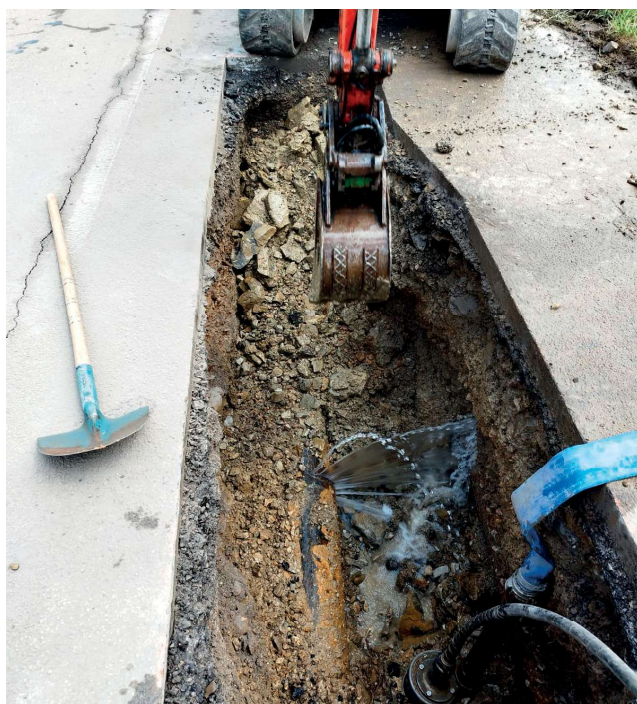
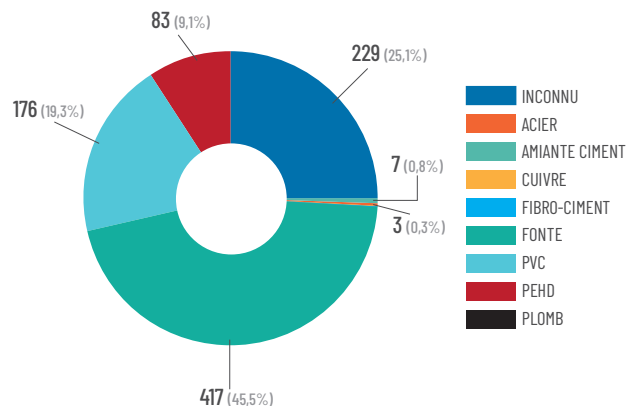


### L'exploitation des réseaux

L'entretien des réseaux est nécessaire afin de garantir la quantité et la qualité de l'eau aux abonnés. Cet entretien permanent nous permet de limiter les pertes en eau dues aux fuites et d'assurer un suivi sur la qualité de l'eau.

En 2023 ce sont 78 fuites réparées, dont 36 en régie et 46 par nos prestataires.

### RÉPARTITION DES LINÉAIRES DE CANALISATIONS PAR NATURE DE MATÉRIAU



## Le rendement du réseau de distribution

Le réseau de SYDEO n'est pas un seul réseau mais un ensemble d'unités de distribution distinctes. Les rendements de réseau sont donc calculés sur chacun de ces périmètres. En 2023 le rendement moyen du réseau de SYDEO s'élève à 73% (calcul pondéré au volume facturé).

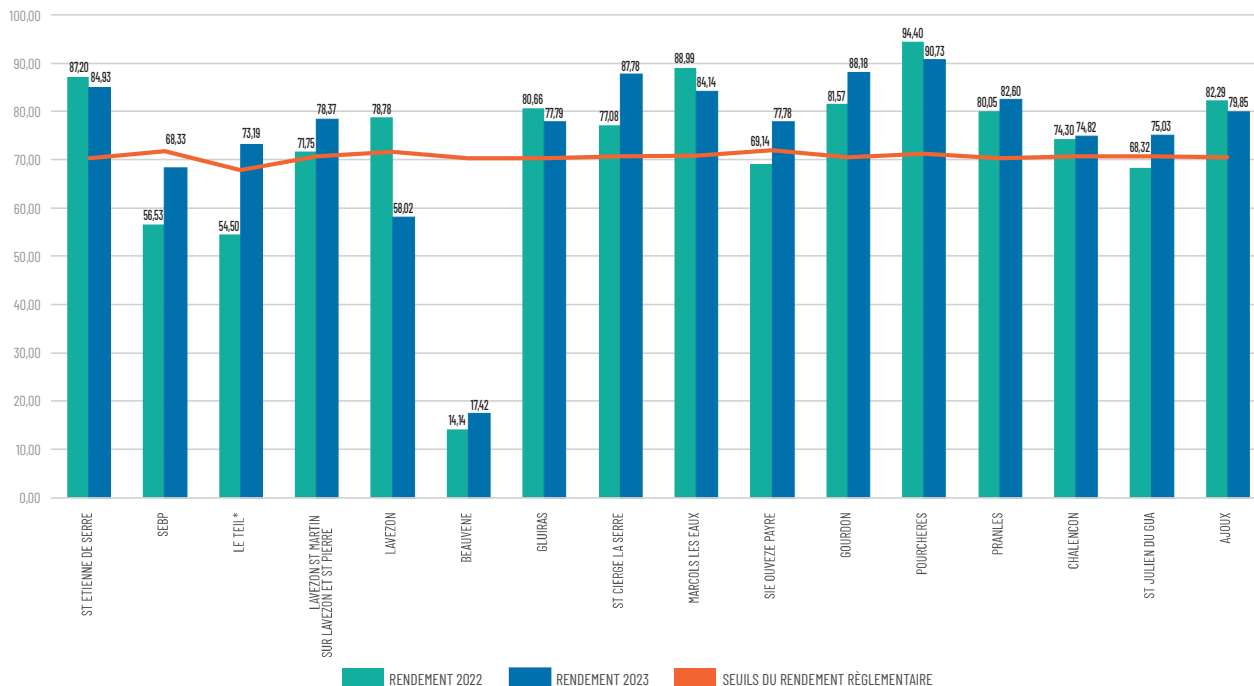
### Focus rendement réseau SEBP

Le rendement du réseau du SEBP a connu une forte baisse en 2022 et se situait en deçà du rendement réglementaire. Cette baisse est liée à une double casse d'une canalisation sur le réseau d'adduction d'eau potable diagnostiquée suite à des investigations de SYDEO.

En 2023, suite aux travaux de réparation le rendement a augmenté de 21% sur ce secteur pour se rapprocher du seuil réglementaire.

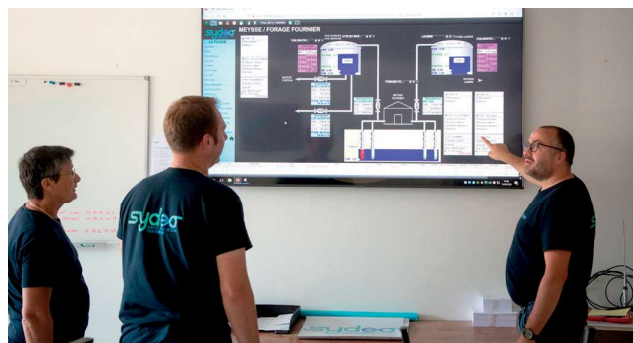
### Focus rendement réseau de Beauvène

Le rendement du réseau principal de Beauvène annoncé à 17,5% n'est pas représentatif du rendement réel de ce réseau. En effet, les sources de Rieu Meyna débordent au niveau du réservoir du village. Ce débordement ne faisant pas l'objet d'un comptage, il est entièrement pris en compte dans le calcul du rendement alors que celui-ci n'est pas mis en distribution. La mise en place d'un dispositif de comptage du trop-plein permettra de connaître le rendement réel du réseau.



## 3.3 LES OUTILS D'EXPLOITATION

Durant l'année 2023, SYDEO a poursuivi le déploiement des outils d'exploitation et la rationalisation de leur nombre et efficacité. Les outils de relève des consommations ont notamment évolué et leur lien toujours plus important avec le système de facturation a été automatisé. Le lancement d'un projet de télérelève a été initié en parallèle sur la commune de Meysse.



Travail télégestion



Formation Système d'Information Géographique



4

## LA GESTION PATRIMONIALE

**1 406 491€ €**

Budget  
investissement lié au  
renouvellement

**5 170 m**

Linéaire de réseau  
renouvelé

**189**

Nombre  
de branchements  
renouvelés

**106**

Création  
de branchements neufs

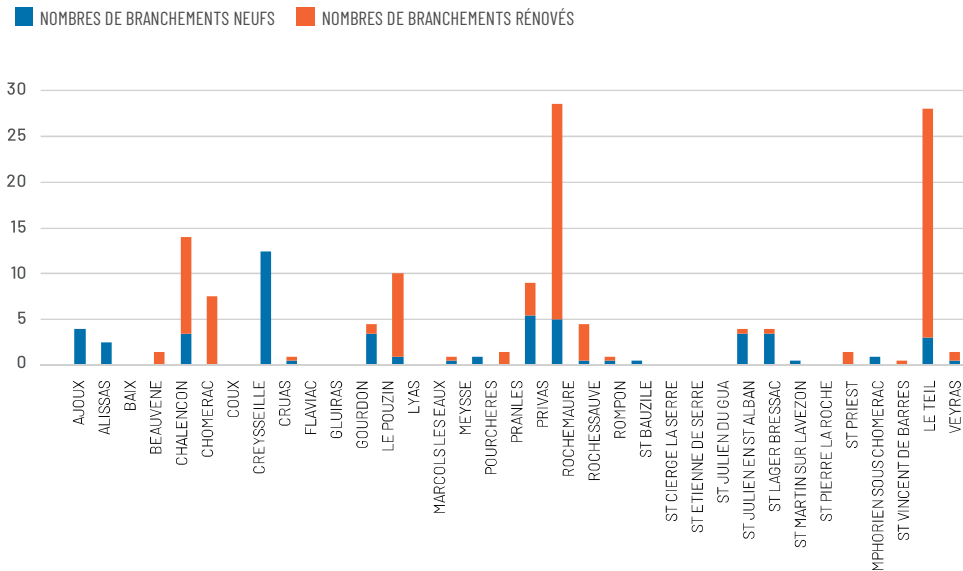
**40**

Nombre d'automates  
renouvelés et installés

# 4.1

## LE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

SYDEO dispose d'un réseau étendu de **916 km**. Chaque année un programme de renouvellement est défini ; celui-ci doit permettre le maintien en état et l'amélioration du système de distribution d'eau potable. Ce programme tient compte de plusieurs facteurs : l'âge des conduites, le matériau, le diamètre, la fréquence de casse ainsi que des programmes d'aménagement et de voirie impactant notre patrimoine. Ainsi en 2023 ce sont **5,1 km** de réseau qui ont été renouvelés dans le cadre de **12** opérations de travaux.



# 4.2

## LA GESTION ET L'AMÉLIORATION DES OUVRAGES

Pour assurer le service de l'eau sur tout le territoire SYDEO exploite **189** ouvrages de stockage, de surpression et de traitement. Ce nombre élevé d'ouvrages est lié directement à la topographie et la démographie de notre territoire, leur renouvellement et leur entretien constituent donc un enjeu stratégique. Au-delà de cet entretien, l'installation de nouveaux équipements de surveillance et le renouvellement des équipements déjà en place font l'objet d'un investissement spécifique.

Un programme pluriannuel d'investissement spécifique relatif au déploiement de la télégestion a été validé en 2023 pour un budget total de 273 000€ HT et qui bénéficie de 50% de subvention de la part de l'Agence de l'Eau.

### AVIS D'URBANISME 2023

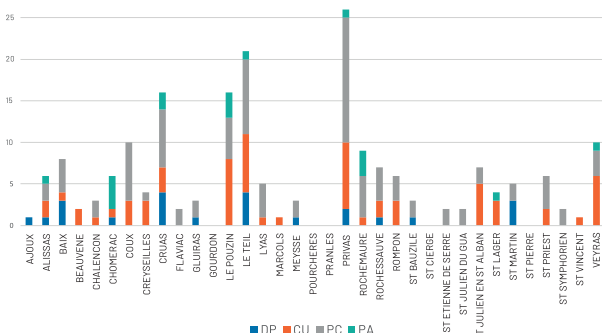
SYDEO à travers son service gestion patrimoniale est un acteur majeur de l'aménagement du territoire. En effet, la disponibilité de la ressource en eau et de son réseau de distribution sont des éléments déterminants pour toute opération d'aménagement. En 2023, ce sont :

**23** avis rendus sur Demandes Préalables de travaux

**64** avis rendus sur Certificats d'Urbanismes

**93** avis rendus sur Permis de Construire

**17** avis rendus sur Permis d'Aménager



### LES TRAVAUX MARQUANTS 2023

- RENOUVELLEMENT RESEAU ROUTE DU POUZIN - LA VIALATTE (CHOMERAC)
- RENOUVELLEMENT RESEAU CHEMIN DES VIGNES (COUX)
- DEVOIEMENT ET RENOUVELLEMENT RESEAU LA PERVENCHE (ST JULIEN DU GUA)
- RENFORCEMENT ET RENOUVELLEMENT RESEAU CHEMIN DE ST PIERRE (LE TEIL)
- FINALISATION DES TRAVAUX SUR LES Puits DE LA PAYRE (LE POUZIN)
- RENOUVELLEMENT RESEAU SOURCE DE VERDUS (PRIVAS/FREYSSENET)
- RENFORCEMENT ET RENOUVELLEMENT RESEAU LA MADONE (LE TEIL)
- RENOUVELLEMENT RESEAU RUE DES FONTAINES ET CITE DU BARRAGE (ROCHEMAURE)

# 4.3

## FOCUS ZRR

Dans le cadre du développement et de la sécurisation de la ressource en eau sur son territoire rural, SYDEO a entamé dans les Zones de Revitalisation Rurales de la Vallée de l'Eyrieux, une réhabilitation d'ouvrages, via un Marché public de travaux qui sera lancé en 2024.

### Les travaux de réhabilitation des ouvrages peuvent se résumer par :

- La réfection de l'étanchéité intérieure et extérieure des réservoirs ou ouvrages de captages,
- Le remplacement des équipements vétustes,
- La réalisation des travaux pour améliorer l'ensemble de l'ouvrage en termes de sécurité,
- La mise en œuvre de by pass.

### La liste des ouvrages est la suivante

#### Commune d'Ajoux :

- Réservoir du Bouchet
- Réservoir du Rocher
- Captage du Pré Chevalier

#### Commune de Beauvène :

- Réservoir du Village
- Réservoir d'Avertoux
- Réservoir de Veyrassac
- Réservoir de l'Arbre
- Captage de Chalen
- Réservoir d'Extramianoux

#### Commune de Gluiras :

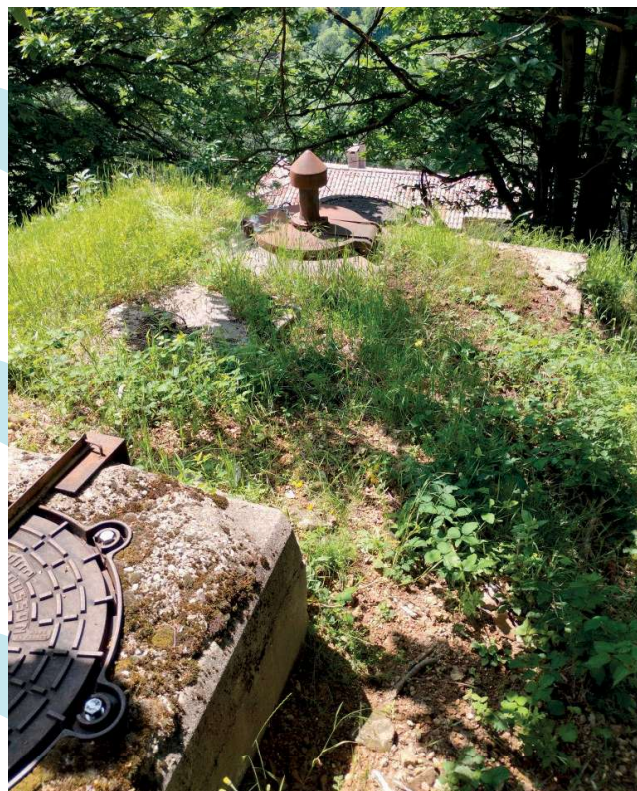
- Réservoir de Ribes
- Réservoir de Giffon
- Réservoir Goutailles

#### Commune de Marcols les Eaux :

- Source du Sarret

#### Commune de St Julien du Gua :

- Réservoir de la Nicoule
- Réservoir de Gresière



# 4.4

## FOCUS TÉLÉRELÈVE RÉSEAU LORA

### La télérelève au service de la préservation des ressources :

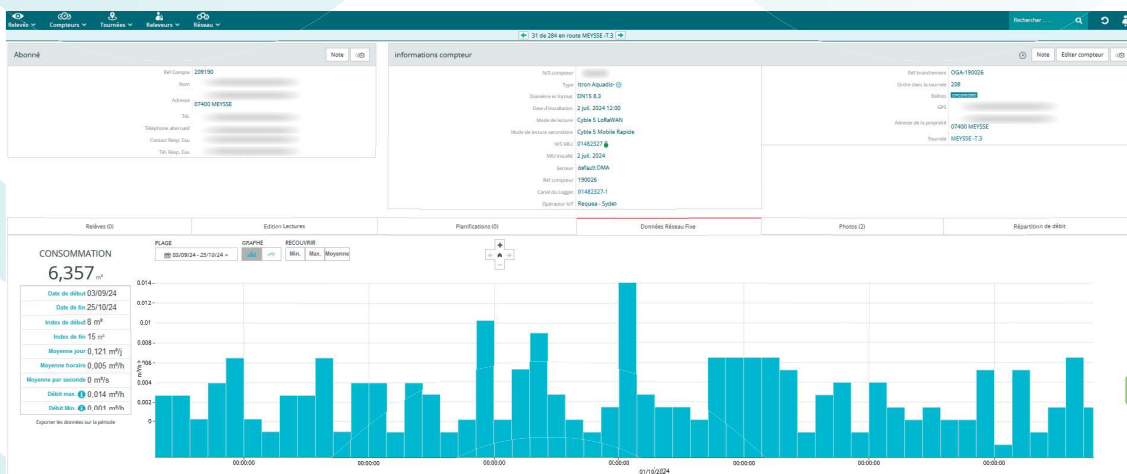
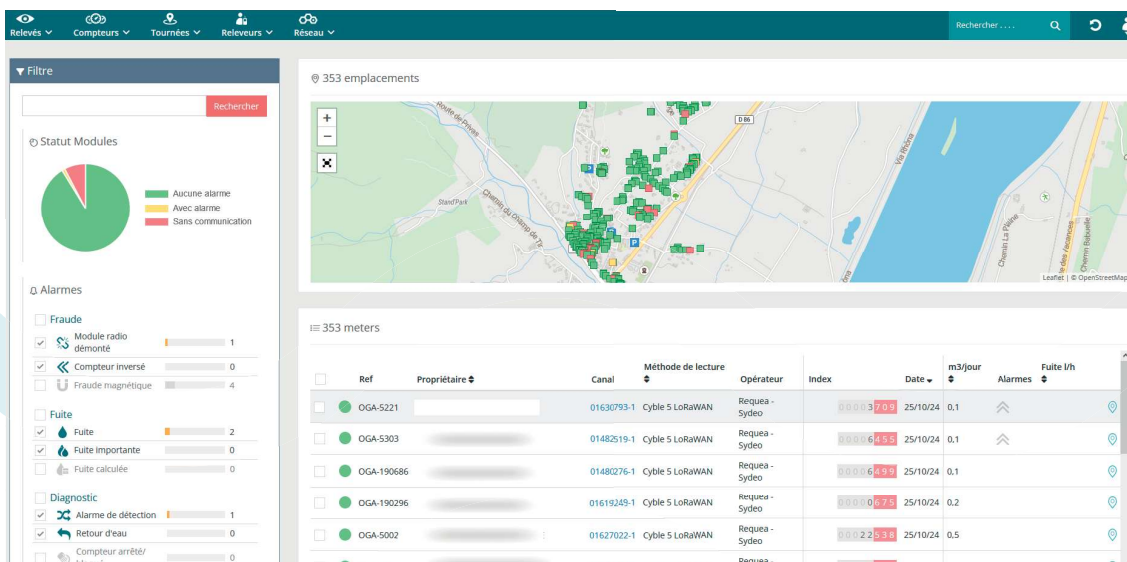
Dans le cadre du renouvellement des compteurs d'eau potable sur notre territoire la possibilité de passer au télérelevé des compteurs d'eau s'est posé sur le territoire de SYDEO.

Sollicité par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche, porteur d'une expérimentation sur un réseau d'objets connectés dans le département, SYDEO a commencé le déploiement de ce système en partenariat sur la commune de Meysse.

Basé sur un réseau radio bas débit « LoRaWAN » ouvert et interopérable, les **700** compteurs de cette commune seront remplacés par ce système.

### La télérelève des compteurs d'eau permettra de mettre en œuvre un suivi des volume consommés par nos abonnés au service des économies d'eau en se basant sur 3 axes de travail :

- **Mettre à disposition** de nos abonnés leurs volumes consommés afin de leur permettre une meilleure gestion.
- **Prévenir des fuites** après compteurs dès leur survenue et non lors des relèves semestrielles.
- **Etablir les balances** hydrauliques quotidienne : Volumes mis en distribution/Volumes consommés, afin de d'évaluer la performance des réseaux au quotidien et d'intervenir au plus tôt en cas de dysfonctionnements (fuite, etc.).



# 5

## LA RELATION ABONNÉS

**26 938**

Nombre d'abonnés

**49 574**

Nombre de factures  
réalisées

**2 347 773 m<sup>3</sup>**

Volumes  
facturés

**2 332**

Nombre d'interventions  
abonnés

**27 002**

Nombre de compteurs  
relevés



# 5.1 UN SERVICE DE PROXIMITÉ

Lors de sa création, SYDEO a fait le choix d'un service au plus proche de ses abonnés. Malgré l'étendue de son territoire, le maintien d'accueils physiques est resté une priorité. C'est ainsi que 2 agences d'accueil du public ont été pérennisées :

- **Accueil physique du Pouzin** : 2 Route du Barrage 07250 Le Pouzin. Les horaires sont les suivants : 8h à 12h et 13h à 17h du lundi au jeudi et 8h à 12h et 13h à 16h le vendredi.
- **Accueil physique Privas** : 263 Avenue Marc Seguin 07000 Privas. Une permanence y est assurée tous les mardis de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Un numéro unique, non surtaxé, pour l'ensemble des abonnés du territoire a été mis en œuvre au 04 75 63 81 29. Ces appels sont traités au plus proche du terrain sur le site du Pouzin.

Un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 est également assuré par SYDEO et toujours joignable sur le numéro unique. Ainsi l'ensemble des abonnés et des services publics (pompiers, police, mairies, ...) peuvent joindre nos services à toute heure et en toute circonstance.

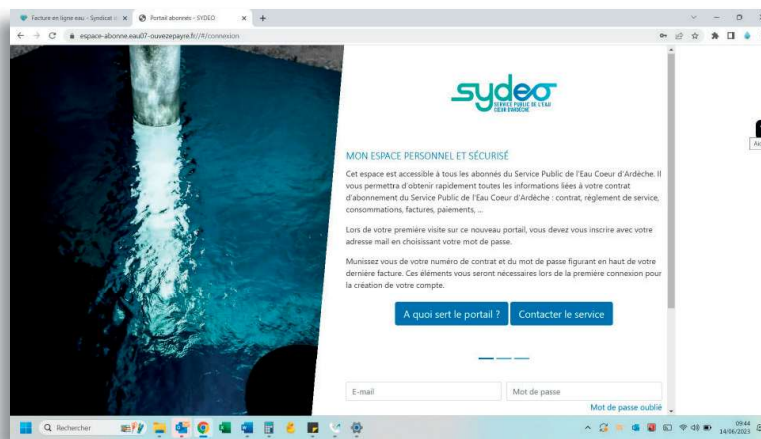
# 5.2 LA NUMÉRISATION DU SERVICE, UN ENJEU D'AVENIR

La numérisation du service public de l'eau est essentielle afin d'assurer le transfert d'information et est le lien le plus fluide possible entre SYDEO et ses abonnés. C'est pourquoi de nombreux moyens de contact numériques sont disponibles :

- Espace abonné en ligne
- Mail à l'adresse [contact@sydeo.fr](mailto:contact@sydeo.fr)
- Formulaire de contact sur le site internet [www.sydeo.fr](http://www.sydeo.fr)

De même, la dématérialisation de la facture d'eau est gratuitement mise en œuvre sur demande des abonnés à travers l'espace en ligne.

Le portail abonné de SYDEO est disponible pour toute personne disposant d'un contrat d'abonnement au service public de l'eau potable. Votre contrat d'abonnement d'eau y est consultable à tout moment. Cet espace rassemble l'ensemble de vos données relatives à votre abonnement à l'eau potable auprès de SYDEO : informations personnelles, coordonnées bancaires, factures, consommations, etc. L'espace abonné est gratuit et libre d'utilisation. C'est un espace en ligne sécurisé disponible 7j/7 et 24h/24.





## État des consommations par commune

Commune	Périmètres	Consommation 2022	Consommation 2023	Écart	Écart en %
AJOUX	CAPCA	3 815	3 639	-176	-5%
ALISSAS	SMOP	86 883	74 259	-12 624	-15%
BAIX	SMOP	84 840	80 653	-4 187	-5%
BEAUVENE	CAPCA	8 025	9 525	1 500	19%
CHALENCON	CAPCA	14 314	13 495	-819	-6%
CHOMERAC	SMOP	140 889	134 509	-6 380	-5%
COUX	CAPCA	67 001	60 680	-6 321	-9%
CREYSEILLES	CAPCA	7 949	6 919	-1 030	-13%
CRUAS	SMOP	147 626	129 145	-18 481	-13%
FLAVIAC	SMOP	59 033	52 994	-6 039	-10%
GLUIRAS	CAPCA	14 311	13 667	-644	-5%
GOURDON	CAPCA	3 599	3 413	-186	-5%
LE POUZIN	SMOP	309 736	327 746	18 010	6%
LE TEIL	LE TEIL	365 254	290 626	-74 628	-20%
LYAS	CAPCA	25 500	23 659	-1 841	-7%
MARCOLS	CAPCA	12 045	11 137	-908	-8%
MEYSSE	SMOP	70 751	57 636	-13 115	-19%
POURCHERES	CAPCA	5 847	5 624	-223	-4%
PRANLES	CAPCA	21 584	18 964	-2 620	-12%
PRIVAS	CAPCA	543 550	482 273	-61 277	-11%
ROCHEMAURE	SMOP	122 102	95 276	-26 826	-22%
ROCHESSAUVE	SMOP	20 995	19 429	-1 566	-7%
ROMPON	SMOP	68 204	58 062	-10 142	-15%
ST BAUZILE	SMOP	19 356	16 659	-2 697	-14%
ST CIERGE	SMOP	14 660	13 260	-1 400	-10%
ST ETIENNE DE SERRE	CAPCA	9 377	7 479	-1 898	-20%
ST JULIEN DU GUA	CAPCA	8 062	7 739	-323	-4%
ST JULIEN EN ST ALBAN	SMOP	85 027	77 886	-7 141	-8%
ST LAGER	SMOP	51 519	43 958	-7 561	-15%
ST MARTIN	SMOP	19 459	16 197	-3 262	-17%
ST PIERRE	SMOP	1 324	1 348	24	2%
ST PRIEST	CAPCA	49 806	46 597	-3 209	-6%
ST SYMPHORIEN	SMOP	41 630	35 941	-5 689	-14%
ST VINCENT	SMOP	48 426	42 560	-5 866	-12%
VEYRAS	CAPCA	66 517	64 819	-1 698	-3%
<b>TOTAL</b>		<b>2 619 016</b>	<b>2 347 773</b>	<b>-271 243</b>	<b>-10%</b>

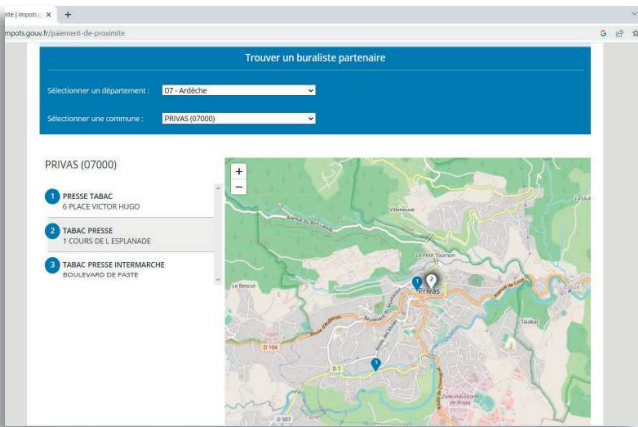
L'ensemble du territoire français a été marqué d'importantes sécheresses en 2022 et 2023. Cette situation a conduit à une baisse des consommations quasi-généralisée des abonnés des services publics d'eau potable de France. Sur le territoire de SYDEO, cette diminution représente 10 % des volumes consommés. Face à ce constat, le syndicat devra relever un nouveau défi pour maintenir les recettes indispensables à son bon fonctionnement et pour maintenir un service public de qualité.

# 5.3

## DES MOYENS DE PAIEMENTS DIVERSIFIÉS

Le recouvrement des factures de SYDEO est assuré par le Service de Gestion Comptable de Privas (ex Trésor public). Des moyens de paiements nombreux sont disponibles afin de s'adapter à toutes les situations et demandes :

- Mensualisation
- Prélèvement à échéance
- Par chèque auprès du centre de traitement national des chèques (information sur talon de paiement)
- En espèce auprès d'un réseau de paiement de proximité dont la liste est consultable sur le site : [impots.gouv.fr/paiement-de-proximite](https://impots.gouv.fr/paiement-de-proximite)



# 5.4

## L'ACTIVITÉ DU SERVICE ACCUEIL DU PUBLIC ET FACTURATION

L'accompagnement du public et des abonnés est un axe prioritaire pour SYDEO. Cet accompagnement se matérialise par un nombre d'appel conséquent qui avoisine une trentaine d'appel par jour en 2023. En parallèle nous avons traité pas moins de **2910** courriers et émis vers nos abonnés et partenaires environ **2970** courriers hors édition des factures d'eau. Chaque jour, nos agents d'accueil reçoivent également physiquement des abonnés pour satisfaire leur demande. Tous ces échanges avec nos abonnés conduisant jusqu'à **2332** interventions de terrain sur branchements et compteurs.



### NOTRE CONSEIL

## LA MENSUALISATION AFIN DE MIEUX MAITRISER SON BUDGET

La mensualisation est le meilleur moyen pour anticiper vos dépenses. Chaque mois le même montant vous est prélevé.

- Éviter des oublis de paiements et des relances inutiles
- Gagner du temps en démarches administratives
- Maîtriser votre budget

### Comment souscrire :

- Auprès du service relation abonnés au 04 75 63 81 29 ou par mail à [contact@sydeo.fr](mailto:contact@sydeo.fr)
- Sur votre espace en ligne sur [www.sydeo.fr](https://www.sydeo.fr)

### Vos documents nécessaires :

- Votre RIB

Pour l'année 2023, 49 574 factures ont été établies auprès de nos abonnés pour un volume facturé de 2 347 773 m<sup>3</sup>. Aujourd'hui les modes de facturation évoluent en fonction du déploiement de la radiorelevé des compteurs de la manière suivante :

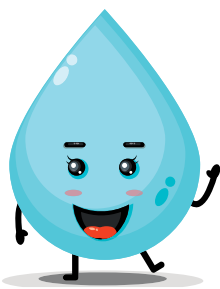
- Absence de dispositif de radiorelevé : relève manuelle induisant une facture estimative et une facture réelle sur l'année
- Présence de dispositif de radiorelevé : relève automatisée induisant 2 factures réelles sur l'année

Sur cette période, **4 201** contrats d'abonnement ont été établis par le service.



# 6

## LE PRIX DE L'EAU



Le Code civil affirme que l'eau est une *res communis*, c'est-à-dire une chose qui n'appartient à personne et dont l'usage est commun à tous. Par ailleurs, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 reconnaît à la ressource en eau la qualité de patrimoine commun de la Nation. L'eau n'a donc pas de prix.

Toutefois, l'eau présente à l'état naturel n'est pas forcément propre à la consommation humaine et accessible à tous sur le territoire. C'est donc le service public de l'eau qui procède à sa potabilisation, son stockage et sa distribution jusqu'aux consommateurs. L'ensemble de cette gestion nécessite des équipements et des infrastructures qu'il convient d'entretenir et de renouveler.

Si l'eau n'a pas de prix, c'est bel et bien le service de l'eau qui en a un.

En fonction de la disponibilité et de la qualité de la ressource, de la topographie, les équipements et les investissements nécessaires peuvent varier, c'est pourquoi le service de l'eau n'a pas le même prix sur tous les territoires.

# 6.1

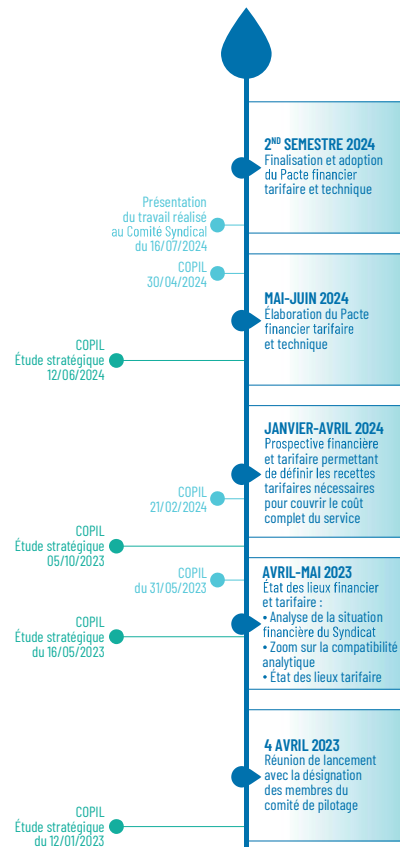
## LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU DE SYDEO

Le Syndicat mixte SYDEO est le fruit de l'intégration de nombreuses communes et syndicats au fil du temps. Lors de ces différentes adhésions, les élus ont fait le choix du maintien des tarifs existants avant de définir une politique tarifaire commune en lien avec les enjeux et les défis à relever pour le territoire.

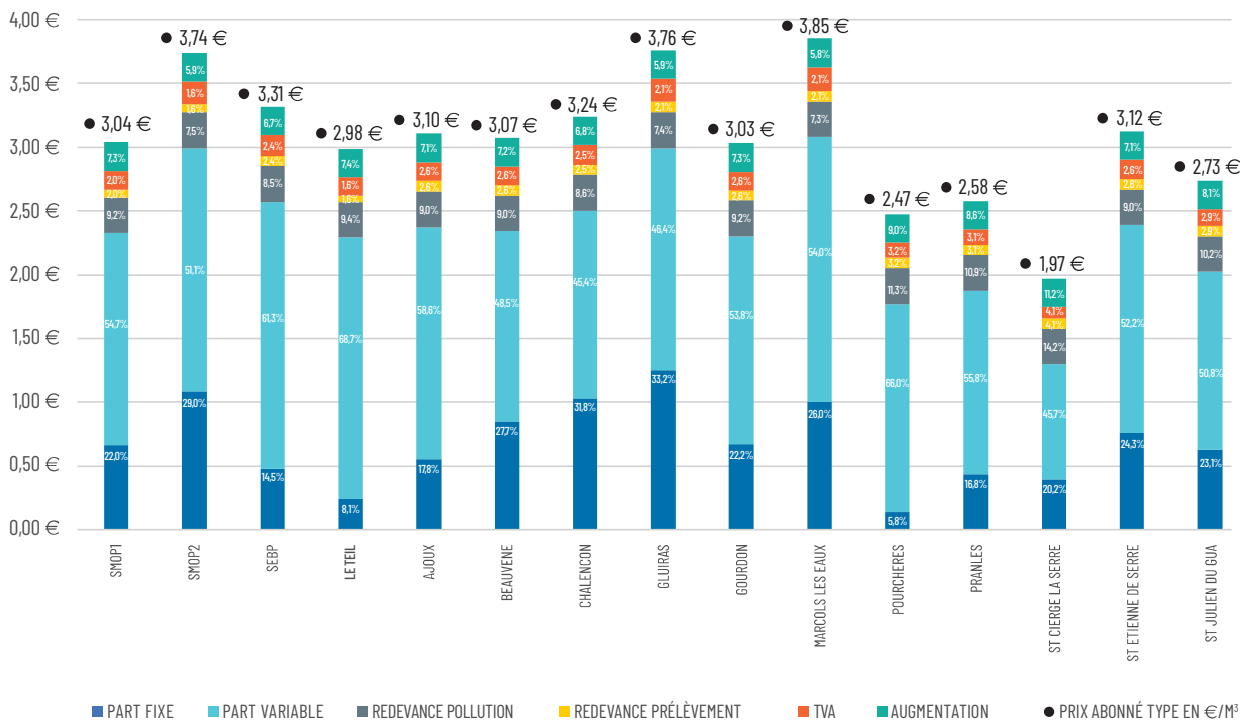
L'année 2023 a permis la réalisation d'une étude stratégique visant à définir les travaux nécessaires à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de notre territoire indispensable à l'aménagement du territoire.

L'année 2024 permettra sur cette base de finaliser un pacte technique financier ayant pour objectif la définition d'un Plan Pluri Annuel d'investissement et d'une politique tarifaire harmonisée.

Dans l'attente de ces décisions il existe toujours en 2023 plusieurs tarifs selon les secteurs répartis comme suivant :



### DÉCOMPOSITION DU TARIF DE L'EAU ACTUEL POUR UN ABONNÉ TYPE 120M<sup>3</sup>



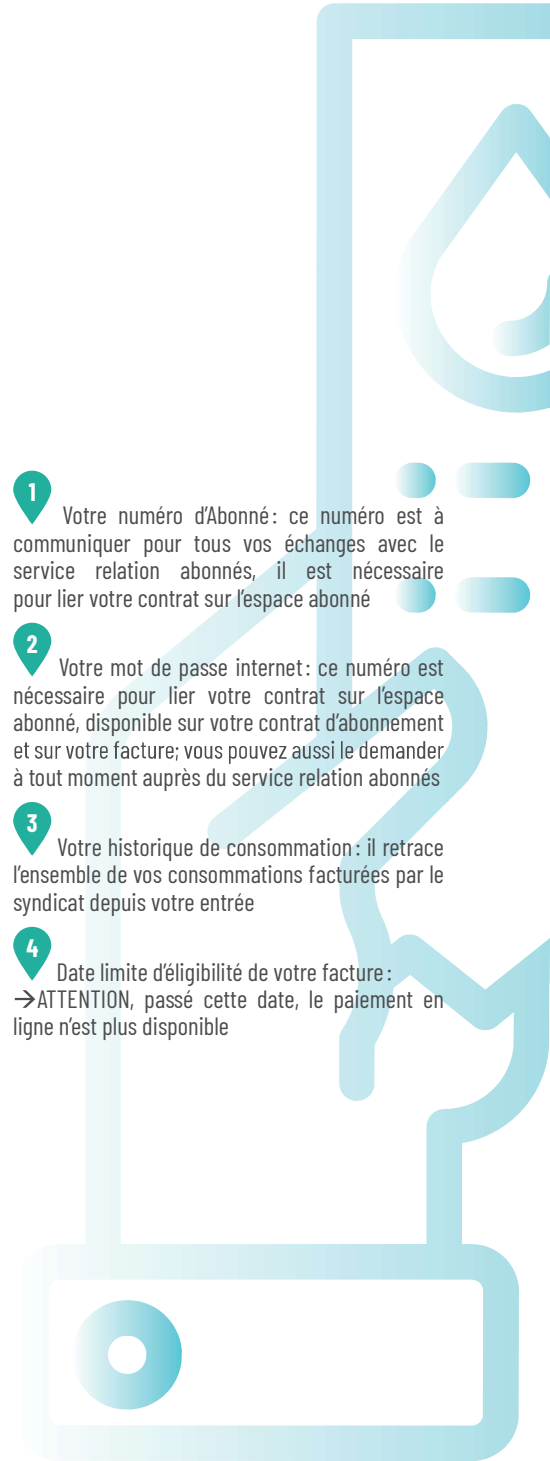
**SMO1** : Alissas, Baix, Chomérac, Cruas, Flaviac, Le Pouzin, Meysse, Rochemaure, Rochessauve, Rompon, St-Bauzile, St-Julien-en-St Alban, St-Lager-Bressac, St-Symphorien-sous-Chomérac, St-Vincent-de-Barrès

**SMO2** : St-Martin-sur-Lavezon, St-Pierre-la-Roche

**SEBP** : Coux, Creysseilles, Lyas, Privas, St-Priest, Veyras

# 6.2

## COMPRENDRE VOTRE FACTURE D'EAU



- 1 Votre numéro d'Abonné: ce numéro est à communiquer pour tous vos échanges avec le service relation abonnés, il est nécessaire pour lier votre contrat sur l'espace abonné
- 2 Votre mot de passe internet: ce numéro est nécessaire pour lier votre contrat sur l'espace abonné, disponible sur votre contrat d'abonnement et sur votre facture; vous pouvez aussi le demander à tout moment auprès du service relation abonnés
- 3 Votre historique de consommation: il retrace l'ensemble de vos consommations facturées par le syndicat depuis votre entrée
- 4 Date limite d'éligibilité de votre facture: →ATTENTION, passé cette date, le paiement en ligne n'est plus disponible



**SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
CŒUR D'ARDECHE**

**SYDEO**  
2, route du Barrage - ZI le Paty  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04.75.63.81.29  
Courriel : contact@sydeo.fr  
Site internet : SYDEO.fr

**SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z**

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
Le vendredi de 13h à 16h

ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :

Bilan qualité sanitaire :  
[https://carto.a8asante.fr/1/ars\\_metroplede\\_udi\\_infocactures.map](https://carto.a8asante.fr/1/ars_metroplede_udi_infocactures.map)

**Historique de consommation**

Date	Consommation (m³)
17/03/2023	175
06/03/2024	120

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 30€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVEU, AUPRES D'UN BANQUIER OU PARTENAIRE AGREÉ (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAL/AIEMENT-DE-PROXIMITE).

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

**Joindre un relevé d'identité bancaire**

024038000241 SYDEO

### 941133000175 16150000000000154430070184998706 36561

Références contrat : \_\_\_\_\_

Contrat - Mot de passe :  
Occupant : SYDEO

Adresse du lieu desservi : 2 ROUTE DU BARRAGE  
07250 LE POUZIN

SGC DE PRIVAS  
1 ROUTE DES MINES BP 620  
07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

**Facture réelle n° 15443OMEGA24 du 13/05/2024**

**Eau**  
Consommation du 17/03/2023 au 06/03/2024  
Abonnement du 01/04/2023 au 31/03/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

Voire consommation d'eau facturée	Détail au verso
120 m <sup>3</sup>	

Abonnement	Montants
Consommation	84,40
	281,21

**Total de la facture 365,61**

**Total à payer à réception de la facture 365,61 €**

**Date limite de réclamation : 13/07/2024**

**TIP SEPA**  
Référence: Ligne de Mandat: TIPSEPA007018024000000000001544324  
ICS: FR4922548834  
Référence: 4 24 000000000015443 Q 390 29 Montant: 365,61 €  
Crédenciel: SYDEO

**CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES**  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

- 5 Numéro du compteur sur lequel sont enregistrées vos consommations
- 6 Date de relève de la consommation facturée sur la présente facture
- 7 Dernier index ayant fait l'objet d'une facturation
- 8 Index relevé à la date N°6
- 9 Consommation facturée sur la présente facture

**10 Redevance abonnement** : On l'appelle aussi «part fixe», car son montant forfaitaire est indépendant de la quantité d'eau consommée : c'est le prix de l'accès à l'eau potable. Il sert à financer les investissements, l'entretien du patrimoine et le fonctionnement du service de l'eau. Ce poste inclut les frais de location et/ou d'entretien du compteur et du branchement. Ce prix est fixé chaque année par le Comité Syndical

**11 Redevance consommation** : Elle correspond au volume d'eau effectivement consommé, tel que relevé au compteur. S'il s'agit d'une facture intermédiaire établie entre deux relevés, son montant sera estimé, sur la base de la consommation antérieure. Il en va de même si l'abonné était absent lors du relevé et qu'il n'a pas pratiqué d'autorelevé

**12 Redevance Préservation des Ressources en Eau** : Il s'agit d'une taxe collectée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée auprès du Syndicat et qui est refacturée aux abonnés sur la base du mètre cube consommé. Le tarif de cette redevance est voté annuellement par le Comité Syndical

**13** Période considérée par tranche tarifaire

**14 Redevance Pollution Eau** : Il s'agit d'une Taxe collectée au profit de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée à laquelle tout abonné au service de l'eau est assujéti. Cette taxe calculée sur la base du mètre cube consommé est reversée par l'Agence de l'Eau au profit de projet réduisant la pollution de l'eau. Le tarif de cette taxe est fixé par le Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau

Concernant vos **Redevances d'assainissement**, il convient de vous rapprocher de la structure compétente : CAPCA ou commune selon votre lieu de résidence

**Facture réelle n° 15443OMEGA24 du 13/05/2023**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m3
130413	15	15	06/03/2024	4103			4223	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>
<b>Consommation facturée (m3)</b>								<b>120</b>

Détail de votre facture		Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	01/01/2023	12 mois		6.66667	80,00	4,40 (5.5%)	84,40
Consommation eau	01/01/2023	120 m3	1,87000	224,40	12,34 (5.5%)	236,74	
Préservation des ressources en eau	01/01/2024	120 m3	0,06130	7,36	0,40 (5.5%)	7,76	
<b>Organismes publics</b>							
Redevance pollution eau	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71	
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>346,56</b>	<b>19,05</b>	<b>365,61</b>
5,50%	346,56	19,05	<b>Montant total à payer</b>		<b>346,56</b>	<b>19,05</b>	<b>365,61</b>

**Commentaires**

\*Etat du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales.\*

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations** : Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Remarque et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Voies de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000€ (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**  
 Par TIP SEPA : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajouter un RIB, RIB ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller.  
 Par chèque : A l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller).  
 Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement PayFIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 065872 et les références de votre facture 2024-OP-00-numérodefacture  
 Paiement sur notre site internet SYDEO.fr-Onglet Espace Abonné  
 Par virement : BDF: 36001-00055-100740000000-03BAN - FR52 3800 1006 5500 7400 0000 002 BIC : BDFEFRPPCT  
 En espèces : (dans la limite de 300€) en en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un banquier ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.inpots.gov.fr/portail/paiement-proximite](http://www.inpots.gov.fr/portail/paiement-proximite)).

**FACTURE A CONSERVER 5 ANS.**



# 7

## BILAN FINANCIER

**1 925 679,05 €**  
Résultat de fonctionnement

**7 108 697,56 €**  
Assiette de recettes  
sur les ventes d'eau

# 7.1

## UNE COMPTABILITÉ PUBLIQUE

SYDEO est un syndicat mixte à caractère industriel et commercial dont le budget doit s'équilibrer en dépenses et en recettes et de manière autonome. En tant que régie, les recettes perçues permettent de couvrir l'ensemble des charges d'exploitation et doivent également assurer l'autofinancement des investissements. Tout cela signifie que la principale ressource financière du syndicat émane des facturations de l'eau.

### FUNCTIONNEMENT

DÉPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Achats et charges de gestion courants	1 828 512,88 €	Vente d'eau	6 174 841,92 €
Charges personnel	2 002 416,59 €	Taxes	933 855,64 €
Reversement des redevances à l'Agence de l'eau	756 421,00 €	Prestations de services	141 366,52 €
Autres charges de gestion courante	70 775,40 €	Travaux	221 022,15 €
Charges financières	694 889,48 €	Autres recettes	8 826,58 €
Charges exceptionnelles	35 203,83 €	Produits exceptionnels	568 870,36 €
Dotations aux provisions et dépréciations	40 000,00 €	Reprise sur provisions	18 375,03 €
Dotation aux amortissements	1 790 941,26 €	Quote-part des subventions	529 194,85 €
		Excédent de fonctionnement	548 483,44 €
<b>Total</b>	<b>7 219 160,44 €</b>	<b>Total</b>	<b>9 144 839,49 €</b>

Résultat de l'année 2023

1 925 679,05 €

### INVESTISSEMENT

DÉPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Emprunts : remboursement du capital	1 485 667,87 €	Excédent de fonctionnement	1 303 240,64 €
Frais d'étude et licences	96 769,04 €	Excédent d'investissement	408 622,22 €
Aménagements bâtiments	39 476,16 €	Emprunt	2 000 000,00 €
Travaux d'extensions, de renouvellements et de créations	3 572 929,78 €	Divers	5 477,34 €
Matériel technique	589 920,15 €	Subvention	479 942,18 €
Installations générales et agencements		Dotation aux amortissements	1 790 941,26 €
Matériel de bureau et informatique	54 955,01 €		
Divers	529 194,85 €		
<b>Total</b>	<b>6 368 912,86 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 988 223,64 €</b>

Résultat de l'année 2022

-380 689,22 €

# 7.2

## LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de SYDEO est entièrement financé à travers ses propres recettes issues principalement des factures d'eau potable que nous émettons auprès des abonnés. Ainsi une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement assure un résultat positif de fonctionnement pour l'année 2023.

Cette année à toutefois été marquée par l'adhésion de la commune de le TEIL et par l'inflation

- Regroupement de personnel
- Aménagement de locaux
- Equipements et remise à niveau de certains sites
- Hausse des coûts de l'énergie
- Hausse des coûts des pièces et fournitures

La poursuite des efforts de mutualisation des achats, du personnel et de l'ensemble des systèmes de gestion devra permettre en 2024, dans un contexte d'inflation importante, le maintien d'un résultat de fonctionnement et d'une capacité d'autofinancement pour notre syndicat.

# 7.3

## UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE POUR PRÉPARER L'AVENIR

Il est important de rappeler que le syndicat SYDEO est le fruit d'une adhésion successive de communes depuis 80 ans.

L'année 2022, marquée par une sécheresse sans précédent, a été un électrochoc pour l'ensemble des élus du syndicat. Cette prise de conscience des enjeux de la sécurisation de l'approvisionnement en eau des communes de nos territoires, se matérialise par une politique volontariste sur les investissements structurants à mettre œuvre .



## 8

## ANNEXES

## 8.1 ANNEXE 1 MEMBRES COMITÉ SYNDICAL

MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
CAPCA/Commune d'Ajoux	M. Féougier Adrien	M. Roscoët Alain
	M. Baconnier Alain	Mme Jacmart Sophie
CAPCA/Commune d'Alissas	Mme Bacconnier Céline	M. Chabal Jean-Paul
	M. Leynaud Jean	M. Hilaire Bruno
Commune de Baix	M. Boyer Yves	M. Pârent Hubert-Daniel
	M. Negre Emilien	Mme Gache Nicole
CAPCA/Commune de Beauvène	Mme Serre Laetitia	Mme Reynaud Vinciane
	Mme Prevost Marie	M. Mazard Julien
CAPCA/Commune de Chalencou	M. Sallier Alain	Mme Serillon-Marion Christel
	M. Hermier Fabrice	M. Anchisi Jean-Pierre
CAPCA/Commune de Chomérac	M. Amblard Cyril	Mme Vernet Laurie
	M. Giraud François	M. Saladino Eric
CAPCA/Commune de Coux	M. Cros Samuel	M. Jeanne Jean-Pierre
	M. Thery Jacques	Mme Gigon Christine
CAPCA/Commune de Creysseilles	M. Arnaud Gilles	M. Sonnier Fabien
	M. Sangès Marc-Antoine	M. Besson Jean-Marie
Commune de Cruas	Mme Cotta Rachel	M. Perrin Mathieu
	M. Reynaud Bernard	M. Ferroussier Franck
CAPCA/Commune de Flaviac	M. Tonkens Gerben	M. Constant Michel
	Mme Bernard Françoise	M. Corral Manuel
CAPCA/Commune de Gluiras	M. Louahala Ali-Patrick	M. Tauleigne Marc
	M. Fougier Sébastien	M. Havond Mickaël
CAPCA/Commune de Gourdon	Mme Serre Marie-Josée	M. Benlian Jean-Pierre
	Mme Faure Roalina	M. Basperas Daniel
CAPCA/Commune de Le Pouzin	M. Ambert Gérard	M. Gérard Dominique
	M. Vignal Christophe	M. Moulin Gilbert
CAPCA/Commune de Le Teil	Mme Curtius Patricia	Mme Valla Fanny
	Mme Pascale Tolfo	M. Michel Jean-Paul
CAPCA/Commune de Lyas	M. Veyreinc François	M. Praneuf Roland
	Mme Vernet Christine	M. Gerland Michel
CAPCA/Commune de Marcols les Eaux	M. Justet Bernard remplacé par M. Bouchet Marc	M. Blache François remplacé par Mme Roudil Anne-Marie
	Mme Roudil Anne-Marie remplacée par M. Blache François	M. Breugelmans Pascal remplacé par Mr Vialle Jérôme
Commune de Meysse	M. Mazzini Didier	M. Menard Frédéric
	M. Rochette Thierry	Mme Denis Christine

MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
CAPCA/Commune de Pourchères	M. Sady Roland	M. Dunier Eric
	Mme Briet Micheline	M. Ponot Christophe
CAPCA/Commune de Pranles	M. Vidal Jean-Claude remplacé par M. Chauvi Clément	M. Chauvi Clément remplacé par M. Vidal Jean-Claude
	M. Vidal Jean Claude	M. Chauvi Clément
CAPCA/Commune de Privas	Mme Brielle Victoria	M. Marnas Christian
	M. Mirabel-Chambaud Frédéric	M. Mirabel-Chambaud Frédéric remplacé par M. Soubrillard Alain
Commune de Rochemaure	M. Faure Olivier	M. Gianinazzi Richard
	M. David Henri	M. Bouvier Alain
CAPCA/Commune de Rochessaue	M. Vernet Sébastien	M. Gat Nicolas
	Mme Mouton Josiane	Mme Vidal Carine
CAPCA/Commune de Rompon	M. Dutrieux Jean-Louis	Mme Bilaine Béatrice
	M. Vivat Yann	M. Nathiez Richard
Commune de St Bazile	M. Heyraud Michel	M. Carte Maxime
	M. Rossetti Bernard	M. Augier Jean-Paul
CAPCA/Commune de St Cierge la Serre	Mme Brivet Sylvette	M. Vivat Thierry
	M. Roche Stéphane	M. Chieze Bernard
CAPCA/Commune de St Etienne de Serre	M. Coste Jérôme	Mme Espinas Sophie
	M. Tramoni Philippe	M. Symolon Henri
CAPCA/Commune de St Julien du Gua	M. Giraud Francis	M. Nadal Xavier
	M. Hubert Francis	Mme Loubersac Eliane
CAPCA/Commune de St Julien en St Alban	M. Fougeirol Julien	M. Rouby Jérôme
	M. Rouby Thierry	M. Bernay Daniel
Commune de St Lager Bressac	M. Bernard Alain	M. Haond Bernard remplacé par M. Ascari Sylvain
	Mme Vincent Josette	M. Rousson Ludovic
Commune de St Martin sur Lavezon	M. Arto Jean	Mme Laville Marie-Noëlle
	M. Pasero Fabien	M. Del Grande Stéphane
Commune de St Pierre la Roche	Mme Labeille Stéphanie	Mme Charbonnier Emilie
	Mme De Clercq Valérie	M. Bruyere Philippe
CAPCA/Commune de St Priest	Mme Chareyre Sandrine	M. Teyssier René
	M. Levêque Michel	M. Gineys François
Commune de St Symphorien sous Chomérac	M. Aurias Mickaël	Mme Phinera-Horth Karen
	M. Jourdan Maurice	M. Feroussier Jean-Michel
Commune de St Vincent de Barrès	M. Savatier Paul	Mme Colin Isabelle
	M. Chaize Dominique	Mme Brout Véronique
CAPCA/Commune de Veyras	M. Louche Alain	M. Rivat Philippe
	M. Hilaire Robert	M. Mercier Gérard



# 8.2 ANNEXE 2 LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES 2023

## DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ISSUS DU DÉCRET N°2007-675 DU 2 MAI 2007 ET FIGURANT AUX ANNEXES V ET VI DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Référence indicateur	Indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Résultats 2022	Résultats 2023	Page du rapport annuel	Détails - Commentaires
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	hab	40 466	49 500	6	En 2022 le territoire de SYDEO comptait 40 466 habitants; il s'établit en 2023 à 49 517 habitants depuis l'adhésion de la commune du Teil.
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup>	Le prix au m <sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m <sup>3</sup> (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.	€/m <sup>3</sup>	2,89	3,12	29	Le prix indiqué est le prix moyen du service de l'eau sur le territoire de SYDEO composé en réalité de 14 tarifs différents. Une étude financière est en cours afin d'harmoniser un ou plusieurs tarifs à l'avenir.
D151.0	Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés	Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. A noter : l'unité retenue sur l'Observatoire est arbitrairement le jour ouvrable (jo). Il convient, le cas échéant, de convertir au mieux le délai réel dans cette unité et d'utiliser le commentaire pour donner les modalités réelles du règlement de service.	jour ouvrable	8	8		
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.	nb/1000ab	2,83	2,90		
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).	%	100	100		
P155.1	Taux de réclamations	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.	nb/1000ab	1,46	5,53		

## DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ISSUS DU DÉCRET N°2007-675 DU 2 MAI 2007 ET FIGURANT AUX ANNEXES V ET VI DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Référence indicateur	Indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Résultats 2022	Résultats 2023	Page du rapport annuel	Détails - Commentaires
P109.0	Montant des actions de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.	€/m <sup>3</sup>	0,001	0,019 €		
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.	an	7,7	10,1	33	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	%	4,78	6,15		

**DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ISSUS DU DÉCRET N°2007-675 DU 2 MAI 2007  
ET FIGURANT AUX ANNEXES V ET VI DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**


Référence indicateur	Indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Résultats 2022	Résultats 2023	Page du rapport annuel	Détails - Commentaires
PI011	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.	%	89,5	90,6	15	
PI021	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.	%	99,1	100	15	
PI08.3	Protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.	%	72	60	14	

**DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ISSUS DU DÉCRET N°2007-675 DU 2 MAI 2007  
ET FIGURANT AUX ANNEXES V ET VI DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Référence indicateur	Indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Résultats 2022	Résultats 2023	Page du rapport annuel	Détails - Commentaires
PI03.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 points le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable. Cet indicateur est à saisir sur l'outil Sispea à partir de l'exercice 2013.	points	101	104	18	
PI04.3	Rendement du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.	%	67	74	19	Il s'agit du rendement moyenné sur l'ensemble des réseaux distincts de SYDEO
PI05.3	Volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.	m <sup>3</sup> /km/l	0,32	3		
PI06.3	Pertes en réseau	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.	m <sup>3</sup> /km/l	4,74	4,04	19	
PI07.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.	%	0,50	0,56	21	SYDEO étant créée en 2022 sur la base de multiples entités, le taux présenté ici est le taux de renouvellement de 2022 sur l'ensemble du territoire

# 8.3 ANNEXE 3 FACTURES TYPES 120M<sup>3</sup> 2023

ALISSAS, BAIX, CHOMÉRAC, CRUAS, FLAVIAC, LE POUZIN, MEYSSE, ROCHEMAURE, ROCHESSAUVÉ, ROMPON, ST BAUZILE, ST JULIEN EN ST ALBAN, ST LAGER BRESSAC, ST SYMPHORIEN SOUS CHOMÉRAC, ST VINCENT DE BARRÈS.



**SYDEO**  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
CŒUR D'ARDECHE

2, route du Barrage - ZI le Paty  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04.75.63.81.29  
Courriel : [contact@sydeo.fr](mailto:contact@sydeo.fr)  
Site internet : [SYDEO.fr](http://SYDEO.fr)

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
Le vendredi de 13h à 16h

ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'À  
PARFAITE RESILIATION EFFECTUÉE PAR ECRIT,  
AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :

Bilan qualité sanitaire :  
[https://carto.atlasant.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infocartes.map](https://carto.atlasant.fr/1/ars_metropole_udi_infocartes.map)

Références contrat : **Contrat** [REDACTED] - **Mot de passe** : [REDACTED]  
**Occupant** : SYDEO

Adresse du lieu desservi : [REDACTED] 07250 LE POUZIN

SGC DE PRIVAS  
1 ROUTE DES MINES BP 620  
07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

**Facture réelle n° 15443OMEGA24 du 13/05/2024**


**Eau**  
Consommation du 17/03/2023 au 06/03/2024  
Abonnement du 01/04/2023 au 31/03/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

Votre consommation d'eau facturée	120 m <sup>3</sup>
<hr/>	
	<b>Montants</b>
Abonnement	84,40
Consommation	281,21
<hr/>	
<b>Total de la facture</b>	<b>365,61</b>
<hr/>	
<b>Total à payer à réception de la facture</b>	<b>365,61 €</b>

Date limite de réclamation : [REDACTED]

**Historique de consommation**



EN ESPÈCES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRÉSENT AVIS, AUPRÈS D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGRÉÉ (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAIL/BIEN-ETRE-PROXIMITE).

Mandat de prélèvement SEPA: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à renvoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA (portable). Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

#####

024038000241 SYDEO

941133000175 161500000000001544330070184998706 36561

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

**TIP SEPA**  
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA007018024000000000001544324  
ICS : FR49ZZZ648834  
Référence : 4 AX 24 000000000015443 Q 380 29 **Montant : 365,61 €**  
Créancier : SYDEO

CENTRE D ENCAISSEMENT DES  
FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

Facture réelle n° 15443OMEGA24 du 13/05/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	06/03/2024	4103			4223	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3)** 120

Détail de votre facture	Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
<b>Distribution de l'eau</b>				<b>311,76</b>	<b>17,14</b>	<b>328,90</b>	
Abonnement compteur	01/01/2024	12 mois	6,66667	80,00	4,40 (5.5%)	84,40	
Consommation eau	01/01/2024	120 m3	1,87000	224,40	12,34 (5.5%)	236,74	
Préservation des ressources en eau	01/01/2024	120 m3	0,06130	7,36	0,40 (5.5%)	7,76	
<b>Organismes publics</b>				<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>	
Redevance pollution eau	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71	
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>346,56</b>	<b>19,05</b>	<b>365,61</b>
5,50%	346,56	19,05	<b>Montant total à payer</b>		<b>346,56</b>	<b>19,05</b>	<b>365,61</b>

**Commentaires**

\*Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales.\*

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations** : Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29. Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Voies de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**

**Par TIP SEPA** : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller.

**Par chèque** : A l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller).

**Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement** : PayFIP.gouv.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-00-numerodefacture

**Paiement sur notre site internet** : SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné

**Par virement** : BDF : 30001-00655-DO740000000-01BAN - FR52 3000 1006 55DO 7400 0000 002 BIC : BDFEFPCCCT

**En espèces** : (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)).

**FACTUREA CONSERVERS ANS.**



# ST MARTIN SUR LAVEZON, ST PIERRE LA ROCHE



SYDEO  
2, route du Barrage - ZI le Paty  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04.75.63.81.29  
Courriel : contact@sydeo.fr  
Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
Le vendredi de 13h à 16h

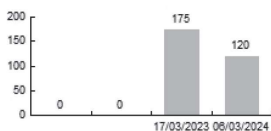
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasantie.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasantie.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map)

### Historique de consommation



Références contrat : Contrat [REDACTED] - Mot de passe : [REDACTED]  
Occupant : SYDEO

Adresse du lieu desservi : 07400 ST MARTIN SUR LAVEZON

SGC DE PRIVAS  
1 ROUTE DES MINES BP 620  
07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

## Facture réelle n° 15443OMEGA24 du 13/05/2024

### Eau

Consommation du 17/03/2023 au 06/03/2024

Abonnement du 01/04/2023 au 31/03/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée** **120 m<sup>3</sup>**

	Montants
Abonnement	137,15
Consommation	312,86

**Total de la facture** **450,01**

**Total à payer à réception de la facture** **450,01 €**

Date limite de réclamation : [REDACTED]

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAIL/PAIEMENT-DE-PROXIMITE).

\*Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à renvoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN



### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA00701802400000000000001544324  
ICS : FR49ZZZ648834  
Référence : 4 AX 24 000000000015443 Q 380 29 Montant : 450,01 €  
Créancier : SYDEO

CENTRE D ENCAISSEMENT DES  
FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

DATE et LIEU SIGNATURE



###

Joindre un relevé d'identité bancaire

024038000241 SYDEO

941133000175 16150000000000154430070184972706 45001

Facture réelle n° 15443OMEGA24 du 13/05/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	06/03/2024	4103			4223	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture		Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>					<b>391,76</b>	<b>21,54</b>	<b>413,30</b>
Abonnement Eau	01/01/2024	12 mois	10,83336	130,00	7,15 (5.5%)	137,15	
Consommation eau	01/01/2024	120 m3	2,12000	254,40	13,99 (5.5%)	268,39	
Préservation des ressources en eau	01/01/2024	120 m3	0,06130	7,36	0,40 (5.5%)	7,76	
<b>Organismes publics</b>					<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>
Redevance pollution eau	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71	
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>426,56</b>	<b>23,45</b>	<b>450,01</b>
5,50%	426,56	23,45	<b>Montant total à payer</b>		<b>426,56</b>	<b>23,45</b>	<b>450,01</b>

**Commentaires**

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'utilisateur paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations** : Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Voies de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**  
 Par TIP SEPA : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller.  
 Par chèque : À l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)  
 Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement PayFIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-00-numérodefacture  
 Paiement sur notre site internet SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné  
 Par virement : BDF : 30001-00655-D074000000-02BAN : FR52 3000 1006 5500 7400 0000 002 BIC : BDFEFRPCCST  
 En espèces : (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)).





# PRIVAS, COUX, CREYSSELLES, LYAS, ST PRIEST, VEYRAS.



SYDEO  
2, route du Barrage - ZI le Paty  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04.75.63.81.29  
Courriel : contact@sydeo.fr  
Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
Le vendredi de 13h à 16h

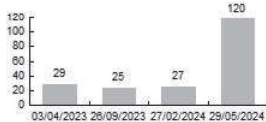
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'À  
PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :  
PRIVAS ZI, COUX

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map)

### Historique de consommation



Références contrat : Contrat [redacted] - Mot de passe : [redacted]  
Occupant : SYDEO

Adresse du lieu desservi : 07000 PRIVAS

SGC DE PRIVAS  
1 ROUTE DES MINES BP 620  
07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

## Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025

**Eau**  
Consommation du 27/02/2024 au 29/05/2024  
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée** **120 m³**  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00282 €

	Montants
Abonnement	60,77
Consommation	338,03

**Total de la facture** **398,80**

**Total à payer à réception de la facture** **398,80 €**

Date limite de réclamation : [redacted]

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.INFOS.GOUV.FR/PORTAIL/BIEN-DE-PROXIMITE).

\*Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte et débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0070180240000000000001888624  
ICS : FR49ZZ2648834  
Référence : 4 AX 24 000000000018886 H 380 82 **Montant : 398,80 €**  
Créancier : SYDEO

CENTRE D ENCAISSEMENT DES  
FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire



###

024038000241 SYDEO

941133000175 10080000000000188860070184922706 39880

Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Incex rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	29/05/2024	386			506	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture			Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>						<b>343,21</b>	<b>18,88</b>	<b>362,09</b>
Abonnement Eau	01/01/2023	12 mois		4,80000	57,60		3,17 (5.5%)	60,77
consommation eau	01/01/2024	120 m3		2,30000	276,00		15,18 (5.5%)	291,18
Préservation des ressources en eau	19/04/2022	120 m3		0,08010	9,61		0,53 (5.5%)	10,14
<b>Organismes publics</b>						<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024	120 m3		0,29000	34,80		1,91 (5.5%)	36,71
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>			<b>378,01</b>	<b>20,79</b>	<b>398,80</b>
5,50%	378,01	20,79	<b>Montant total à payer</b>			<b>378,01</b>	<b>20,79</b>	<b>398,80</b>

**Commentaires**

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations**: Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Vales de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**

**Par TIP SEPA** : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller

**Par chèque** : A l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)

**Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement** : Pay.FIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-40-numérodefacture

**Paiement sur notre site internet** SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné

**Par virement** : BDF : 30001-00635-D0740000000-02BAN : FR52 3000 1006 55D0 7400 0000 002 BIC : BDFEFPCCCT

**En espèces** : (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.inpots.gouv.fr/jortailpaiement-proximite](http://www.inpots.gouv.fr/jortailpaiement-proximite)).

FACTURE A CONSERVER 3 ANS.





SYDEO  
2, route du Barrage - ZI le Paty  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04.75.63.81.29  
Courriel : contact@sydeo.fr  
Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
Le vendredi de 13h à 16h

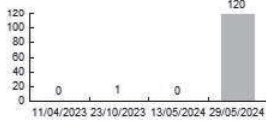
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :  
AJOUX BLAIZAC

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map)

**Historique de consommation**



Références contrat : Contrat [redacted] - Mot de passe : [redacted]  
Occupant : L

Adresse du lieu desservi : 07000 AJOUX

SGC DE PRIVAS  
1 ROUTE DES MINES BP 620  
07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

**Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025**

**Eau**  
Consommation du 13/05/2024 au 29/05/2024  
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée** 120 m³  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00253 €

	Montants
Abonnement	70,00
Consommation	303,85

**Total de la facture** 373,85

**Total à payer à réception de la facture** 373,85 €

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREEE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.INFOS.GOUV.FR/PORTAIL/BIEN-DE-PROXIMITE).

\*Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte et débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA007018024000000000001888624  
ICS : FR49ZZ2648834  
Référence : 4 AX 24 000000000018886 H 380 82 **Montant : 373,85 €**  
Créancier : SYDEO

CENTRE D ENCAISSEMENT DES  
FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire



###

024038000241 SYDEO

941133000175 10080000000000188860070184904706 37385

Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Incex rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	29/05/2024	4			124	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3)** **120**

Détail de votre facture		Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>					<b>319,56</b>	<b>17,58</b>	<b>337,14</b>
Abonnement Eau	01/01/2020	12 mois	5,52916	66,35	3,65 (5.5%)	70,00	
consommation eau	01/01/2024	120 m3	2,03000	243,60	13,40 (5.5%)	257,00	
Préservation des ressources en eau	19/04/2022	120 m3	0,08010	9,61	0,53 (5.5%)	10,14	
<b>Organismes publics</b>					<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71	
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>354,36</b>	<b>19,49</b>	<b>373,85</b>
5,50%	354,36	19,49	<b>Montant total à payer</b>		<b>354,36</b>	<b>19,49</b>	<b>373,85</b>

**Commentaires**

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations**: Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Vales de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**

Par TIP SEPA : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller

Par chèque : À l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)

Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement : Pay.FIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-40-numérodefacture

Paiement sur notre site internet SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné

Par virement : BDF : 30001-00635-D0740000000-02BAN : FR52 3000 1006 55D0 7400 0000 002 BIC : BDFEFP33

En espèces : (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.inpots.gouv.fr/ortailpaiement-proximite](http://www.inpots.gouv.fr/ortailpaiement-proximite)).

FACTURE A CONSERVER 3 ANS.





SYDEO  
2, route du Barrage - ZI le Paty  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04.75.63.81.29  
Courriel : contact@sydeo.fr  
Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
Le vendredi de 13h à 16h

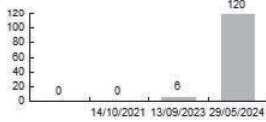
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :  
BEAUVENE VILLAGE

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map)

Historique de consommation



Références contrat : Contrat [redacted] - Mot de passe : [redacted]  
Occupant : A

Adresse du lieu desservi : 07190 BEAUVENE

SGC DE PRIVAS  
1 ROUTE DES MINES BP 620  
07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025

Eau  
Consommation du 13/09/2023 au 29/05/2024  
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée** **120 m<sup>3</sup>**

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00218 €

	Montants
Abonnement	107,64
Consommation	262,07

**Total de la facture** **369,71**

**Total à payer à réception de la facture** **369,71 €**

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.INFOS.GOUV.FR/PORTAIL/BIEN-DE-PROXIMITE).

\*Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte et débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA007018024000000000001888624  
ICS : FR49ZZ2648834  
Référence : 4 AX 24 000000000018886 H 380 82 **Montant : 369,71 €**  
Créancier : SYDEO

CENTRE D ENCAISSEMENT DES  
FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire



###

024038000241 SYDEO

941133000175 10080000000000188860070184912706 36971

Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Incex rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	29/05/2024	327			447	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3)** **120**

Détail de votre facture		Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>					<b>315,64</b>	<b>17,36</b>	<b>333,00</b>
Abonnement Eau	01/01/2020	12 mois	8,50250	102,03	5,61 (5.5%)	107,64	
consommation eau	01/04/2024	120 m3	1,70000	204,00	11,22 (5.5%)	215,22	
Préservation des ressources en eau	19/04/2022	120 m3	0,08010	9,61	0,53 (5.5%)	10,14	
<b>Organismes publics</b>					<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71	
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>350,44</b>	<b>19,27</b>	<b>369,71</b>
5,50%	350,44	19,27	<b>Montant total à payer</b>		<b>350,44</b>	<b>19,27</b>	<b>369,71</b>

**Commentaires**

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations**: Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Vales de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**

Par TIP SEPA : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller

Par chèque : A l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)

Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement Pay.FIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-40-numérodefacture

Paiement sur notre site internet SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné

Par virement : BDF : 30001-00635-D0740000000-02BAN : FR52 3000 1006 55D0 7400 0000 002 BIC : BDFEFP33

En espèces : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.inpots.gouv.fr/ortailpaiement-proximite](http://www.inpots.gouv.fr/ortailpaiement-proximite)).

FACTURE A CONSERVER 3 ANS.





SYDEO  
2, route du Barrage - ZI le Paty  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04.75.63.81.29  
Courriel : contact@sydeo.fr  
Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
Le vendredi de 13h à 16h

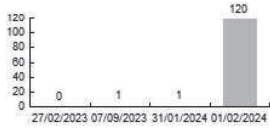
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :  
CHALENCON VILLAGE

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udl\\_infactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udl_infactures.map)

**Historique de consommation**



Références contrat : **Contrat** [redacted] - **Mot de passe** : [redacted]  
**Occupant** : SYDEO

Adresse du lieu desservi : 07240 CHALENCON

SGC DE PRIVAS  
1 ROUTE DES MINES BP 620  
07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

**Facture réelle n° 20609OMEGA24 du 11/07/2025**

**Eau**  
Consommation du 31/01/2024 au 01/02/2024  
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée** **120 m<sup>3</sup>**  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00216 €

	Montants
Abonnement	130,60
Consommation	259,54

**Total de la facture** **390,14**

**Total à payer à réception de la facture** **390,14 €**

EN ESPÈCES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRÉSENT AVIS, AUPRÈS D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGRÉÉ (L'OTTE CONSULTAINDIC SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAL/PAIEMENT-DE-PROXIMITÉ).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à renvoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN



**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA007018024000000000002060924  
ICS : FR49222648634  
Référence : 4 AX 24 000000000020609 F 380 58 **Montant : 390,14 €**  
Créancier : SYDEO

**CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES**  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

DATE et LIEU \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

Joindre un relevé d'identité bancaire



###

024038000241 SYDEO

941133000175 04060000000000206090070184988706 39014

Facture réelle n° 20609OMEGA24 du 11/07/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	01/02/2024	2			122	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture	Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>				<b>335,00</b>	<b>18,43</b>	<b>353,43</b>
Abonnement Eau	01/01/2020	12 mois	10,31583	123,79	6,81 (5.5%)	130,60
consommation eau	01/04/2024	120 m3	1,68000	201,60	11,09 (5.5%)	212,69
Préservation des ressources en eau	19/04/2022	120 m3	0,08010	9,61	0,53 (5.5%)	10,14
<b>Organismes publics</b>				<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>20,34</b>	<b>390,14</b>
5,50%	369,80	20,34	<b>Montant total à payer</b>		<b>20,34</b>	<b>390,14</b>
				<b>369,80</b>	<b>20,34</b>	<b>390,14</b>

**Commentaires**

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'utilisateur paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations** : Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Voies de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**  
 Par TIP/SEPA : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointement affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller.  
 Par chèque : À l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)  
 Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement PayFIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-00-numérodefacture  
 Paiement sur notre site internet SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné  
 Par virement : BDF : 30001-00653-D0740000000-01BAN : FR52 3000 1006 5500 7400 0000 002 BIC : BDFEFPCCCT  
 En espèces : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)).

FACTURE A CONSERVERS ANS.







SYDEO  
2, route du Barrage - ZI le Paty  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04.75.63.81.29  
Courriel : [contact@sydeo.fr](mailto:contact@sydeo.fr)  
Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
Le vendredi de 13h à 16h

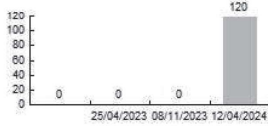
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :  
GLUIRAS VILLAGE

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udl\\_infactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udl_infactures.map)

**Historique de consommation**



Références contrat      Contrat      - Mot de passe :  
Occupant : SYDEO

Adresse du lieu desservi : 07190 GLUIRAS

SGC DE PRIVAS  
1 ROUTE DES MINES BP 620  
07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
07190 GLUIRAS

**Facture réelle n° 20609OMEGA24 du 11/07/2025**

**Eau**  
Consommation du 08/11/2023 au 12/04/2024  
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**      **Détail au verso**

**Votre consommation d'eau facturée**      **120 m³**  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00244 €

	Montants
Abonnement	158,25
Consommation	293,09

**Total de la facture**      **451,34**

**Total à payer à réception de la facture**      **451,34 €**

EN ESPÈCES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRÉSENT AVIS, AUPRÈS D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGRÉÉ (L'OTTE CONSULTEZ LE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAL/PAIEMENT-DE-PROXIMITÉ).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
07190 GLUIRAS



**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA007018024000000000002060924  
ICS : FR49222648634  
Référence : 4 AX 24 000000000020609 F 380 58      Montant : 451,34 €  
Créancier : SYDEO

CENTRE D ENCAISSEMENT DES  
FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

DATE et LIEU      SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire



###

024038000241 SYDEO

941133000175 0406000000000206090070184984706 45134

Facture réelle n° 20609OMEGA24 du 11/07/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	12/04/2024	0			120	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture	Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
<b>Distribution de l'eau</b>				<b>393,01</b>	<b>21,62</b>	<b>414,63</b>	
Abonnement Eau	01/01/2020	12 mois	12,50000	150,00	8,25 (5.5%)	158,25	
consommation eau	01/01/2024	45 m3	1,32000	59,40	3,27 (5.5%)	62,67	
consommation eau	01/01/2024	75 m3	2,32000	174,00	9,57 (5.5%)	183,57	
Préservation des ressources en eau	19/04/2022	120 m3	0,08010	9,61	0,53 (5.5%)	10,14	
<b>Organismes publics</b>				<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>	
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71	
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>427,81</b>	<b>23,53</b>	<b>451,34</b>
5,50%	427,81	23,53	<b>Montant total à payer</b>		<b>427,81</b>	<b>23,53</b>	<b>451,34</b>

**Commentaires**

\*Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.1342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales.\*

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations** : Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Votes de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**

Par TIP SEPA : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller

Par chèque : A l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)

Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement PayPIP.gouv.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-00-numérodefacture

Paiement sur notre site internet SYDEO.fr-Onglet Espace Abonné

Par virement : BDF : 30001-00655-10074000000-01BAN : FR52 3000 1006 5510 7400 0000 002 BIC : BDFEFPCCCT

En espèces : (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un banquier ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/jortail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/jortail/paiement-proximite)).





SYDEO  
2, route du Barrage - ZI le Paty  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04.75.63.81.29  
Courriel : contact@sydeo.fr  
Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
Le vendredi de 13h à 16h

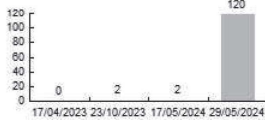
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :  
GOURDON LA PLANCHE

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infocartes.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infocartes.map)

**Historique de consommation**



Références contrat : Contrat [redacted] - Mot de passe : [redacted]  
Occupant : SYDEO

Adresse du lieu desservi : 07000 GOURDON

SGC DE PRIVAS  
1 ROUTE DES MINES BP 620  
07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

**Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025**

**Eau**  
Consommation du 17/05/2024 au 29/05/2024  
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée** **120 m³**  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00233 €

	Montants
Abonnement	85,00
Consommation	279,79

**Total de la facture** **364,79**

**Total à payer à réception de la facture** **364,79 €**

Date limite de réclamation : 30/06/2025

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.INFOS.GOUV.FR/PORTAIL/BIEN-DE-PROXIMITE).

\*Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte et débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA007018024000000000001888624  
ICS : FR49ZZ2648834  
Référence : 4 AX 24 000000000018886 H 380 82 **Montant : 364,79 €**  
Créancier : SYDEO

CENTRE D ENCAISSEMENT DES  
FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire



###

024038000241 SYDEO

941133000175 10080000000000188860070184905706 36479

Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Incex rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	29/05/2024	7			127	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture		Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>					<b>310,98</b>	<b>17,10</b>	<b>328,08</b>
Abonnement Eau	01/01/2020	12 mois	6,71417	80,57	4,43 (5.5%)	85,00	
consommation eau	01/01/2024	120 m3	1,84000	220,80	12,14 (5.5%)	232,94	
Préservation des ressources en eau	19/04/2022	120 m3	0,08010	9,61	0,53 (5.5%)	10,14	
<b>Organismes publics</b>					<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71	
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>345,78</b>	<b>19,01</b>	<b>364,79</b>
5,50%	345,78	19,01	<b>Montant total à payer</b>		<b>345,78</b>	<b>19,01</b>	<b>364,79</b>

**Commentaires**

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations**: Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Vales de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**

**Par TIP SEPA** : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller

**Par chèque** : A l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)

**Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement** : Pay.FIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-40-numérodefacture

**Paiement sur notre site internet** SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné

**Par virement** : BDF : 30001-00635-D0740000000-02BAN : FR52 3000 1006 55D0 7400 0000 002 BIC : BDFEFPCCCT

**En espèces** : (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.inpots.gouv.fr/jortailpaiement-proximite](http://www.inpots.gouv.fr/jortailpaiement-proximite)).

FACTURE A CONSERVER 3 ANS.





**SYDEO**  
 2, route du Barrage - ZI le Paty  
 07250 LE POUZIN  
 Tél : 04.75.63.81.29  
 Courriel : contact@sydeo.fr  
 Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
 Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
 Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
 Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
 Le vendredi de 13h à 16h

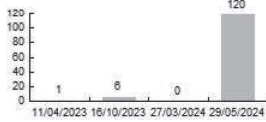
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
 PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
 AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :  
 MARCOLS VILLAGE

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map)

**Historique de consommation**



Références contrat : Contrat - Mot de passe : Occupant : SYDEO

Adresse du lieu desservi : 07190 MARCOLS LES EAUX

SGC DE PRIVAS  
 1 ROUTE DES MINES BP 620  
 07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
 2 ROUTE DU BARRAGE  
 ZI LE PATY  
 07250 LE POUZIN

**Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025**

**Eau**  
 Consommation du 27/03/2024 au 29/05/2024  
 Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée** 120 m<sup>3</sup>  
 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00281 €

	Montants
Abonnement	126,60
Consommation	336,76

**Total de la facture** 463,36

**Total à payer à réception de la facture** 463,36 €

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREEE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.INFOTS.GOUV.FR/PORTAIL/BIEN-DE-PROXIMITE).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte et débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
 2 ROUTE DU BARRAGE  
 ZI LE PATY  
 07250 LE POUZIN

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA007018024000000000001888624  
 ICS : FR49ZZZ648834  
 Référence : 4 AX 24 000000000018886 H 380 82 **Montant : 463,36 €**  
 Créancier : SYDEO

**CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES**  
 TSA 61110  
 78924 YVELINES CEDEX 9

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire



###

024038000241 SYDEO

941133000175 10080000000000188860070184996706 46336

Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Incex rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	29/05/2024	126			246	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture		Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>					<b>404,41</b>	<b>22,24</b>	<b>426,65</b>
Abonnement Eau	01/01/2020	12 mois	10,00000	120,00	6,60 (5.5%)	126,60	
consommation eau	01/01/2024	120 m3	2,29000	274,80	15,11 (5.5%)	289,91	
Préservation des ressources en eau	19/04/2022	120 m3	0,08010	9,61	0,53 (5.5%)	10,14	
<b>Organismes publics</b>					<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71	
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>439,21</b>	<b>24,15</b>	<b>463,36</b>
5,50%	439,21	24,15	<b>Montant total à payer</b>		<b>439,21</b>	<b>24,15</b>	<b>463,36</b>

**Commentaires**

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations**: Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Vales de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**

Par TIP SEPA : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller

Par chèque : A l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)

Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement : Pay.FIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-40-numérodefacture

Paiement sur notre site internet SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné

Par virement : BDF : 30001-00635-D0740000000-02BAN : FR52 3000 1006 55D0 7400 0000 002 BIC : BDFEFP33

En espèces : (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.inpots.gouv.fr/jortailpaiement-proximite](http://www.inpots.gouv.fr/jortailpaiement-proximite)).

FACTURE A CONSERVER 3 ANS.





**SYDEO**  
 2, route du Barrage - ZI le Paty  
 07250 LE POUZIN  
 Tél : 04.75.63.81.29  
 Courriel : contact@sydeo.fr  
 Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
 Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
 Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
 Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
 Le vendredi de 13h à 16h

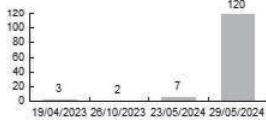
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
 PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
 AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :  
 POURCHERES VILLAGE

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map)

**Historique de consommation**



Références contrat : **Contrat** [redacted] - **Mot de passe** : [redacted]  
**Occupant** : SYDEO

Adresse du lieu desservi : 07000 POURCHERES

SGC DE PRIVAS  
 1 ROUTE DES MINES BP 620  
 07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
 2 ROUTE DU BARRAGE  
 ZI LE PATY  
 07250 LE POUZIN

**Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025**

**Eau**  
 Consommation du 23/05/2024 au 29/05/2024  
 Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée 120 m<sup>3</sup>**  
 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00233 €

	Montants
Abonnement	18,00
Consommation	279,79

**Total de la facture 297,79**

**Total à payer à réception de la facture 297,79 €**

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.INPOTS.GOUV.FR/PORTAIL/BIEN-DE-PROXIMITE).

\*Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte et débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
 2 ROUTE DU BARRAGE  
 ZI LE PATY  
 07250 LE POUZIN

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA00701802400000000000001888624  
 ICS : FR49ZZZ648834  
 Référence : 4 AX 24 000000000018886 H 380 82 **Montant : 297,79 €**  
 Créancier : SYDEO

**CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES**  
 TSA 61110  
 78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire



###

024038000241 SYDEO

941133000175 10080000000000188860070184921706 29779

Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Incex rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	29/05/2024	24			144	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture		Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>					<b>247,47</b>	<b>13,61</b>	<b>261,08</b>
Abonnement Eau	01/01/2020	12 mois	1,42166	17,06	0,94 (5.5%)	18,00	
consommation eau	01/01/2024	120 m3	1,84000	220,80	12,14 (5.5%)	232,94	
Préservation des ressources en eau	19/04/2022	120 m3	0,08010	9,61	0,53 (5.5%)	10,14	
<b>Organismes publics</b>					<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71	
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>282,27</b>	<b>15,52</b>	<b>297,79</b>
5,50%	282,27	15,52	<b>Montant total à payer</b>		<b>282,27</b>	<b>15,52</b>	<b>297,79</b>

**Commentaires**

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations**: Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Vales de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**

**Par TIP SEPA** : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller

**Par chèque** : À l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)

**Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement** : Pay.FIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-00-numérodefacture

**Paiement sur notre site internet** SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné

**Par virement** : BDF : 30001-00635-D0740000000-02BAN : FR52 3000 1006 55D0 7400 0000 002 BIC : BDFEFP33

**En espèces** : (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.inpots.gouv.fr/jortailpaiement-proximite](http://www.inpots.gouv.fr/jortailpaiement-proximite)).

FACTURE A CONSERVER 3 ANS.







SYDEO  
2, route du Barrage - ZI le Paty  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04.75.63.81.29  
Courriel : contact@sydeo.fr  
Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
Le vendredi de 13h à 16h

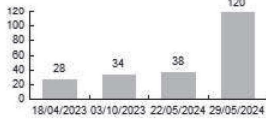
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :  
PRANLES VILLAGE

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map)

**Historique de consommation**



Références contrat : Contrat - Mot de passe :  
Occupant : SYDEO

Adresse du lieu desservi : 07000 PRANLES

SGC DE PRIVAS  
1 ROUTE DES MINES BP 620  
07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

**Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025**

**Eau**  
Consommation du 22/05/2024 au 29/05/2024  
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée** **120 m³**  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00213 €

	Montants
Abonnement	55,00
Consommation	255,74

**Total de la facture** **310,74**

**Total à payer à réception de la facture** **310,74 €**

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.INFOS.GOUV.FR/PORTAIL/BIEN-DE-PROXIMITE).

\*Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte et débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
2 ROUTE DU BARRAGE  
ZI LE PATY  
07250 LE POUZIN

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA007018024000000000001888624  
ICS : FR49ZZ2648834  
Référence : 4 AX 24 000000000018886 H 380 82 **Montant : 310,74 €**  
Créancier : SYDEO

CENTRE D ENCAISSEMENT DES  
FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

DATE et LIEU SIGNATURE



###

Joindre un relevé d'identité bancaire

024038000241 SYDEO

941133000175 10080000000000188860070184958706 31074

Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	29/05/2024	163			283	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture		Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>					<b>259,74</b>	<b>14,29</b>	<b>274,03</b>
Abonnement Eau	01/01/2020	12 mois	4,34417	52,13	2,87 (5.5%)	55,00	
consommation eau	01/01/2024	120 m3	1,65000	198,00	10,89 (5.5%)	208,89	
Préservation des ressources en eau	19/04/2022	120 m3	0,08010	9,61	0,53 (5.5%)	10,14	
<b>Organismes publics</b>					<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71	
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>294,54</b>	<b>16,20</b>	<b>310,74</b>
5,50%	294,54	16,20	<b>Montant total à payer</b>		<b>294,54</b>	<b>16,20</b>	<b>310,74</b>

**Commentaires**

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations**: Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Vales de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**

Par TIP SEPA : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller

Par chèque : À l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)

Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement : Pay.FIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-40-numérodefacture

Paiement sur notre site internet SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné

Par virement : BDF : 30001-00635-D074000000-02BAN : FR52 3000 1006 55D0 7400 0000 002 BIC : BDFEFPCCCT

En espèces : (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.inpots.gouv.fr/ortailpaiement-proximite](http://www.inpots.gouv.fr/ortailpaiement-proximite)).

FACTURE A CONSERVER 3 ANS.



# ST-CIERGE-LA-SERRE



**SYDEO**  
 2, route du Barrage - ZI le Paty  
 07250 LE POUZIN  
 Tél : 04.75.63.81.29  
 Courriel : [contact@sydeo.fr](mailto:contact@sydeo.fr)  
 Site internet : [SYDEO.fr](http://SYDEO.fr)

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
 Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
 Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
 Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
 Le vendredi de 13h à 16h

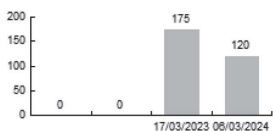
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
 PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
 AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasantie.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infactures.map](https://carto.atlasantie.fr/1/ars_metropole_udi_infactures.map)

### Historique de consommation



Références contrat : **Contrat** [redacted] - Mot de passe : [redacted]  
 Occupant : **SYDEO**

Adresse du lieu desservi : **07800 SAINT CIERGE LA SERRE**

SGC DE PRIVAS  
 1 ROUTE DES MINES BP 620  
 07006 PRIVAS CEDEX

**SYDEO**  
 2 ROUTE DU BARRAGE  
 ZI LE PATY  
 07250 LE POUZIN

## Facture réelle n° 15443OMEGA24 du 13/05/2024

**Eau**  
 Consommation du 17/03/2023 au 06/03/2024  
 Abonnement du 01/04/2023 au 31/03/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée** **120 m<sup>3</sup>**

	Montants
Abonnement	50,31
Consommation	187,59

**Total de la facture** **237,90**

**Total à payer à réception de la facture** **237,90 €**

**Date limite de réclamation : 13/07/2024**

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE [WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAIL/PAIEMENT-DE-PROXIMITE](http://WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAIL/PAIEMENT-DE-PROXIMITE)).

\*Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à renvoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

**SYDEO**  
 2 ROUTE DU BARRAGE  
 ZI LE PATY  
 07250 LE POUZIN



### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0070180240000000000001544324  
 ICS : FR49ZZZ648834  
 Référence : 4 AX 24 000000000015443 Q 380 29 **Montant : 237,90 €**  
 Créancier : SYDEO

**CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES**  
 TSA 61110  
 78924 YVELINES CEDEX 9

DATE et LIEU SIGNATURE



###

Joindre un relevé d'identité bancaire

024038000241 SYDEO

941133000175 16150000000000154430070184992706 23790

Facture réelle n° 15443OMEGA24 du 13/05/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	06/03/2024	4103			4223	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture		Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>					<b>190,70</b>	<b>10,49</b>	<b>201,19</b>
Abonnement Eau	01/01/2020		12 mois	3,97417	47,69	2,62 (5.5%)	50,31
consommation eau	01/01/2024		100 m3	1,08000	108,00	5,94 (5.5%)	113,94
consommation eau	01/01/2024		20 m3	1,27000	25,40	1,40 (5.5%)	26,80
Préservation des ressources en eau	19/04/2022		120 m3	0,08010	9,61	0,53 (5.5%)	10,14
<b>Organismes publics</b>					<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024		120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>225,50</b>	<b>12,40</b>	<b>237,90</b>
5,50%	225,50	12,40	<b>Montant total à payer</b>		<b>225,50</b>	<b>12,40</b>	<b>237,90</b>

**Commentaires**

\*Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.3342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales.\*

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'utilisateur paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Relevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations** : Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29. Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

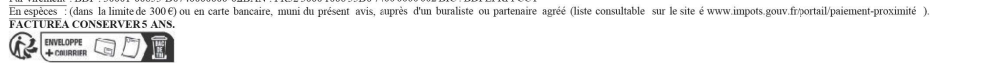
**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Voies de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**  
 Par TIP SEPA : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller.  
 Par chèque : A l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)

**Paiement en ligne** par carte bancaire ou prélèvement PayFIP.gouv.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : **005872** et les références de votre facture **2024-OP-00-numérodefacture**  
 Paiement sur notre site internet SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné

Par virement : BIC : 30001-00655-D074000000-01BAN : FR52 3000 1006 55D0 7400 0000 002 BIC : BDFEFPCCCT  
 En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)).





**SYDEO**  
 2, route du Barrage - ZI le Paty  
 07250 LE POUZIN  
 Tél : 04.75.63.81.29  
 Courriel : contact@sydeo.fr  
 Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
 Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
 Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
 Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
 Le vendredi de 13h à 16h

ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
 PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
 AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :  
 ST ETIENNE VILLAGE

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map)

**Historique de consommation**



Références contrat : **Contrat** [redacted] - **Mot de passe :** [redacted]  
**Occupant :** SYDEO

Adresse du lieu desservi : 07190 SAINT ETIENNE DE SERRE

SGC DE PRIVAS  
 1 ROUTE DES MINES BP 620  
 07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
 2 ROUTE DU BARRAGE  
 ZI LE PATY  
 07250 LE POUZIN

**Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025**

**Eau**

Consommation du 12/03/2024 au 29/05/2024

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée** **120 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00233 €

	Montants
Abonnement	96,01
Consommation	279,79

**Total de la facture** **375,80**

**Total à payer à réception de la facture** **375,80 €**

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.INFOTS.GOUV.FR/PORTAIL/BIEN-DE-PROXIMITE).

\*Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte et débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
 2 ROUTE DU BARRAGE  
 ZI LE PATY  
 07250 LE POUZIN

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0070180240000000000001888624  
 ICS : FR49ZZ2648834  
 Référence : 4 AX 24 000000000018886 H 380 82 **Montant : 375,80 €**  
 Créancier : SYDEO

**CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES**  
 TSA 61110  
 78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire



###

024038000241 SYDEO

941133000175 10080000000000188860070184905706 37580

Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	29/05/2024	28			148	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture		Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement Eau	01/01/2020		12 mois	7,58333	91,00	5,01 (5.5%)	96,01
consommation eau	01/04/2024		120 m3	1,84000	220,80	12,14 (5.5%)	232,94
Préservation des ressources en eau	19/04/2022		120 m3	0,08010	9,61	0,53 (5.5%)	10,14
<b>Organismes publics</b>							
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024		120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>356,21</b>	<b>19,59</b>	<b>375,80</b>
5,50%	356,21	19,59	<b>Montant total à payer</b>		<b>356,21</b>	<b>19,59</b>	<b>375,80</b>

**Commentaires**

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations**: Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Vales de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**

**Par TIP SEPA** : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller

**Par chèque** : À l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)

**Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement** : Pay.FIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture 2024-OP-40-numérodefacture

**Paiement sur notre site internet** SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné

**Par virement** : BDF : 30001-00635-D0740000000-02BAN : FR52 3000 1006 55D0 7400 0000 002 BIC : BDFEFPCCCT

**En espèces** : (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.inpots.gouv.fr/ortailpaiement-proximite](http://www.inpots.gouv.fr/ortailpaiement-proximite)).

FACTURE A CONSERVER 3 ANS.





**SYDEO**  
 2, route du Barrage - ZI le Paty  
 07250 LE POUZIN  
 Tél : 04.75.63.81.29  
 Courriel : contact@sydeo.fr  
 Site internet : SYDEO.fr

SIRET : 200 091 601 000 19 APE 3600Z

Astreinte : 04.75.63.81.29

Accueil du Public :  
 Siège : 2, route du Barrage - LE POUZIN  
 Antenne : 263 Av Marc Seguin - PRIVAS  
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
 Du lundi au jeudi de 13h à 17h  
 Le vendredi de 13h à 16h

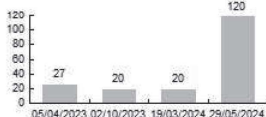
ATTENTION, TOUTE FACTURE RESTE DUE JUSQU'A  
 PARFAITE RESILIATION EFFECTUEE PAR ECRIT,  
 AUPRES DE NOS SERVICES.

L'eau de votre robinet vient de la station :  
 ST JULIEN VILLAGE

Bilan qualité sanitaire :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map)

**Historique de consommation**



Références contrat : Contrat - Mot de passe :  
 Occupant : SYDEO

Adresse du lieu desservi : 07190 SAINT JULIEN DU GUA

SGC DE PRIVAS  
 1 ROUTE DES MINES BP 620  
 07006 PRIVAS CEDEX

SYDEO  
 2 ROUTE DU BARRAGE  
 ZI LE PATY  
 07250 LE POUZIN

**Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025**

**Eau**  
 Consommation du 19/03/2024 au 29/05/2024  
 Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Votre consommation d'eau facturée** 120 m³  
 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00208 €

	Montants
Abonnement	80,00
Consommation	249,41

**Total de la facture** 329,41

**Total à payer à réception de la facture** 329,41 €

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.INFOS.GOUV.FR/PORTAIL/BIEN-DE-PROXIMITE).

\*Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte et débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SYDEO  
 2 ROUTE DU BARRAGE  
 ZI LE PATY  
 07250 LE POUZIN

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA007018024000000000001888624  
 ICS : FR49ZZ2648834  
 Référence : 4 AX 24 000000000018886 H 380 82 **Montant : 329,41 €**  
 Créancier : SYDEO

CENTRE D ENCAISSEMENT DES  
 FINANCES PUBLIQUES  
 TSA 61110  
 78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire



###

024038000241 SYDEO

941133000175 10080000000000188860070184990706 32941

Facture réelle n° 18886OMEGA24 du 01/05/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15	29/05/2024	133			253	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3)** **120**

Détail de votre facture		Tarif au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>					<b>277,44</b>	<b>15,26</b>	<b>292,70</b>
Abonnement Eau	01/01/2020	12 mois	6,31916	75,83	4,17 (5.5%)	80,00	
consommation eau	01/01/2024	120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5.5%)	202,56	
Préservation des ressources en eau	19/04/2022	120 m3	0,08010	9,61	0,53 (5.5%)	10,14	
<b>Organismes publics</b>					<b>34,80</b>	<b>1,91</b>	<b>36,71</b>
Redevance Lutte contre la Pollution	01/01/2024	120 m3	0,29000	34,80	1,91 (5.5%)	36,71	
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>312,24</b>	<b>17,17</b>	<b>329,41</b>
5,50%	312,24	17,17	<b>Montant total à payer</b>		<b>312,24</b>	<b>17,17</b>	<b>329,41</b>

**Commentaires**

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

**Consommation eau et abonnement compteur** : L'abonnement permet le renouvellement des compteurs et matériel d'exploitation ainsi que le financement des investissements. Ce n'est pas l'eau que l'usager paie directement mais les services qui lui sont associés : le captage, le pompage, le traitement, son transport jusqu'au réservoir et sa distribution jusqu'au robinet.

**Redevance pollution eau et préservation des ressources en eau** : SYDEO ne joue que le rôle de collecteur. Ces taxes sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elles permettent de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, l'aménagement et la protection des ressources en eau. Tel : 04.72.71.26.00

**Recommandations**: Compteur à protéger surtout en période de gel. Regard à nettoyer après l'hiver. Compteur à vérifier tous les 2 mois.

**Renseignements et réclamations** : Si vous souhaitez des renseignements et si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à SYDEO au 04.75.63.81.29 Pour la part assainissement, merci de vous adresser directement à votre commune.

**Difficultés de paiement** : vous adresser, munis des justificatifs de votre situation, au CFP Privas Mines - Trésorerie Municipale - 1 Route des Mines - BP 620 - 07006 PRIVAS Cedex Tel : 04.81.54.01.54

**Vales de recours** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (Art L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € (Art : R.311-2 du code de l'organisation judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de Paiement**

**Par TIP SEPA** : Dater, signer et envoyer le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller

**Par chèque** : À l'ordre du Trésor Public et selon les modalités décrites ci-dessus (sans trombone, ne pas plier, ne pas agraffer ni coller)

**Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement** : Pay.FIP.gov.fr, renseigner l'identifiant structure publique suivant : 005872 et les références de votre facture **2024-OP-40-numérodefacture**

**Paiement sur notre site internet** SYDEO.fr - Onglet Espace Abonné

**Par virement** : BDF : 30001-00635-D074000000-02BAN : FR52 3000 1006 55D0 7400 0000 002 BIC : BDFEFP33

**En espèces** : (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.inpots.gov.fr/jortailpaiement-proximite](http://www.inpots.gov.fr/jortailpaiement-proximite)).

**FACTURE A CONSERVER 3 ANS.**







**sydeo**  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
CŒUR D'ARDECHE

**NOTES**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....